

Les apports de Maurice Allais à la macroéconomie contemporaine

Arnaud DIEMER

Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, TRIANGLE, CERDI

Hervé GUILLEMIN

Université de Reims Champagne Ardenne, OMI

Hommage à Maurice Allais et Edmond Malinvaud

Dans un article paru en décembre 2005 et intitulé « *La théorie et la modélisation macroéconomiques, d'hier à aujourd'hui* », Michel de Vroey et Pierre Malgrange ont cherché à retracer l'évolution de la macroéconomie de sa naissance (dans les années 30) à nos jours. A leurs yeux, la notion de macroéconomie devait recouvrir les conditions suivantes : « *Premièrement, celle-ci est une discipline modélisée, c.à.d. composée de modèles mathématiques. Deuxièmement, elle poursuit une démarche d'équilibre général, s'intéressant à une économie prise dans son ensemble mais représentée d'une manière simplifiée (petit nombre de marchés, hypothèse d'agent représentatif, etc.). Troisièmement, la macroéconomie est une discipline appliquée, ses modèles abstraits devant se prêter à la mesure empirique. Enfin, la macroéconomie a une visée de politique économique. Elle doit servir à la prospective et à l'évaluation des effets de politiques économiques alternatives* » (2005, p. 2).

Du fait de cette définition, les auteurs ont été amenés à proposer une histoire à la fois étroite et linéaire de la macroéconomie. Elle aurait commencée avec l'œuvre maîtresse de Keynes, *La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936). Dans son *Introduction à la pensée keynésienne*, Hansen (1967, p. 5) rappelle que « *la littérature des années 1900 à 1936 vit se déployer de nombreux efforts, parfois importants, mais souvent radicalement insuffisants, pour battre en brèche cette orthodoxie [Loi de Say] de l'ajustement automatique* ». Ce renouveau théorique aurait ensuite pris la voie de la formalisation, par l'intermédiaire des travaux de Hicks (1937). Le fameux modèle IS-LM, plus ou moins accepté par Keynes (Hicks, 1973), popularisa les principaux enseignements de la théorie keynésienne. Il incarnera même pour des générations d'étudiants et d'économistes, l'essence de la macroéconomie keynésienne: « *Ce fût sans aucun doute à la nouvelle attitude, que l'on savait me voir adopter, que je dus d'être sollicité pour rendre compte dans l'Economic Journal... de la théorie générale, dès sa parution. On me le demanda parce que l'on espérait que je serais un critique à la fois compréhensif et indépendant, ce qui à l'époque, n'était pas facile à trouver. Je disposais de peu de temps pour écrire ce compte rendu, si bien que je n'en fus pas... très satisfait. Après quelques mois à peine, j'eus le sentiment qu'il me fallait le refaire. Il en résulta l'article « Mr Keynes and the Classics » avec le diagramme SILL qui a figuré dans tant de manuels depuis.*

Pour de nombreux étudiants, c'est, je le crains, la théorie de Keynes. En réalité, ce diagramme n'avait été conçu que pour présenter ce qui m'apparaissait comme une partie essentielle de la théorie de Keynes. En tant que tel, je pense qu'il est défendable ; mais je ne l'ai jamais considéré comme complet en soi » (Hicks, 1967, p. 25-26). Enfin, le modèle formalisé aurait permis de donner corps à certaines propositions concernant la politique économique. Tinbergen (1961, p. 51) considère que « *la difficulté à laquelle le conseiller de la politique économique doit faire face est que le modèle doit non seulement être réaliste, mais doit aussi pouvoir être utilisable* ».

Nous pourrions continuer cette histoire en évoquant les critiques de Friedman (1968), de la Nouvelle économie classique (Lucas, 1972), de Kydland et Prescott (1977) ... D'un point de vue méthodologique, une telle approche permet de comprendre l'émergence d'une œuvre maîtresse (ici la théorie keynésienne tire ses origines de la grande crise de 1929 et tente d'apporter une réponse au chômage de masse), de saisir sa pertinence (notamment en fonction de ses différentes variantes) et d'analyser les critiques formulées à son encontre. Cependant, elle écarte dans le même temps, tous les travaux et les formulations théoriques qui ne rentreraient pas dans ce cadre prédéfini. Autrement dit, définir un arbre généalogique de la macroéconomie à partir de la théorie keynésienne, risque d'évincer de l'étude toutes les contributions originales ou incrémentales qui ne correspondent pas à la grille d'analyse proprement dite. Par ailleurs, postuler que l'histoire de la macroéconomie part de la *Théorie générale* de Keynes, revient à surestimer son pouvoir d'attraction et de diffusion. En France, certaines spécificités de notre modèle (planification à la française, enseignement de l'économie dans les facultés de droit) ont ainsi retardé sa diffusion, voire son acceptation.

En matière d'histoire des faits¹, ces deux derniers points suggèrent qu'il faut être très prudent lorsque l'on tente de saisir les grandes étapes de l'évolution de la macroéconomie. Le contexte institutionnel et le brassage des idées jouent un rôle non négligeable. C'est ainsi que la planification fait partie de l'histoire économique française, notamment après la Seconde Guerre mondiale. Etudier la macroéconomie sans faire référence à ce cadre institutionnel, ne permet pas de comprendre le degré de pertinence des modèles économétriques ainsi que la portée des décisions en matière de politique économique. De même, l'ingénieur économiste constitue la figure emblématique des institutions de prévision économique (Commissariat au plan). Les Ecoles d'ingénieurs sont très souvent des lieux de mathématisation de l'économie et de formalisation des modèles. Les grandes problématiques économiques ne peuvent donc être étudiées sans tenir compte de ce contexte. Ce qui nous amène à introduire les travaux de Maurice Allais, et plus précisément ceux qui ont une portée macroéconomique. En effet, l'œuvre de Maurice Allais s'inscrit dans une perspective macroéconomique, au sens où elle est (1) contextualisée, c'est l'ère de l'ingénieur économiste et de la planification à la française; (2) associée à une approche en termes d'équilibre général (quantités globales); (3) basée sur des

¹ Au regard de l'épistémologie, l'analyse d'un fait ou d'une théorie nécessite que l'on étudie « *de manière critique la méthode scientifique, les formes logiques et modes d'inférence utiles en science, de même que les principes, concepts fondamentaux, théories et résultats des diverses sciences, afin de déterminer leur origine logique, leur valeur et leur portée objective* » (Nadeau, 1999, p. 209).

modèles mathématiques ; (4) rattachée à une observation des faits (économie appliquée); (5) assortie de prescriptions en matière de politique économique.

Notre papier s'attachera à présenter les apports de Maurice Allais à la macroéconomie. Dans un premier temps, nous présenterons le contexte institutionnel d'après guerre, notamment le choix du système économique. Nous verrons que ce choix – ici la planification – permet de comprendre les particularismes de la croissance française. Nous montrerons que l'antagonisme entre planisme et économie de marché (Malinvaud, 1950) se traduit dans l'œuvre de Maurice Allais (1946, 1949, 1950) par l'évocation d'une troisième voie, la planification concurrentielle. Dans un second temps, nous aborderons trois aspects de la macroéconomie allaisienne : la présentation d'un cadre comptable (Allais, 1954), la place de la monnaie, et les différents aspects de sa théorie de la croissance.

I. MACROECONOMIE ET SYSTEME ECONOMIQUE

Dans un ouvrage intitulé *Les voies de la recherche macroéconomique*, Edmond Malinvaud (1991, p. 41) introduisait le chapitre 2 par une question : « *faut-il avoir choisi une doctrine ?* ». Le souci de l'objectivité recommande que l'on évite tout préjugé, or le rôle des idées préalables semble jouer un rôle important dans l'orientation des travaux des économistes. Près de 20 ans plus tard, Edmond Malinvaud apportera une réponse sans équivoque à cette question : « *l'histoire de la pensée économique montre que les théoriciens qui ont contribué à l'élaboration des théories de la croissance se situaient chacun par référence à un système économique. De ce fait, dans les premières années de l'après-guerre, le choix de ce système apparaissait crucial aux divers courants qui s'exprimaient dans notre profession* » (2010, p. 141).

Edmond Malinvaud fait ici référence à un article rédigé en 1950 pour le compte de la *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine* et intitulé *L'expérience travailliste et la pensée économique anglaise*. Au lendemain de la guerre, de nombreux pays s'étaient engagés dans la voie de la planification (Shonfield, 1967). Plusieurs raisons expliquaient un tel choix : la mise en place d'une planification autoritaire durant la guerre (c'est ce qui explique la suprématie de l'Allemagne sur les puissances alliées) ; la destruction de l'outil de production et la désorganisation de la sphère privée ; les poussées inflationnistes résultant des demandes des consommateurs longtemps restées insatisfaites ; le déséquilibre de la balance des échanges (importations nettement supérieures aux exportations)...

Selon Malinvaud, l'expérience anglaise constituait une étude intéressante pour au moins trois raisons. D'une part, elle constituait une tentative visant à mettre en place le socialisme dans une société démocratique, respectant les libertés individuelles. D'autre part, l'Angleterre symbolisait l'esprit du capitalisme. Une telle expérience méritait que l'on s'y attarde. Enfin, la théorie économique anglaise était la plus avancée de son temps, et l'analyse des travaux des économistes anglais devait permettre de saisir les problèmes et les solutions apportées par une économie planifiée. Nous ajouterons à ce tableau, deux précisions supplémentaires allant dans le sens d'Edmond Malinvaud. (i) Rendre compte de l'expérience anglaise permettait

aux économistes français de mieux appréhender l'organisation économique du modèle français. La France, « terre de tradition étatiste », s'était engagée dès 1946, dans un plan visant à stimuler la croissance économique. (ii) L'article de Malinvaud avait été rédigé à la suite de deux exposés présentés dans le cadre du *Centre d'Etudes Econométriques* dirigé par Maurice Allais. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, ce dernier s'était montré très réservé vis-à-vis des interventions du législateur et de ses motivations concernant les nationalisations : « En fait depuis 1914, et quels qu'aient été les partis politiques au pouvoir, on a peu à peu abandonné, sous la pression des nécessités mal comprises et peut être aussi d'intérêts particuliers, voire politiques, particulièrement agissants, un système qui pendant plus d'un siècle avait pourtant prouvé son extraordinaire efficacité économique, le système des prix déterminé par le mécanisme de l'offre et la demande dans une économie à base concurrentielle. Les interventions du législateur se sont multipliées et aujourd'hui ce système est presque complètement enrayé » (1946a, p. 35)... « Récemment encore, la nationalisation en France d'un certain nombre de grandes entreprises n'a pas été effectuée dans le but d'augmenter leur efficacité, souci qui ne paraît guère avoir inquiété le législateur, mais dans le seul dessein de détruire la puissante publique et financière de leurs anciens dirigeants, question qui est essentiellement une question de répartition » (1946a, p. 81). Opposé à la rupture dogmatique entre planisme autoritaire et laisser-faire, Maurice (1946a, 1960b, 1961a, 1969) défendait l'idée d'une troisième voie, la planification concurrentielle.

A. L'expérience travailliste vue par Edmond Malinvaud

Edmond Malinvaud (1950) est revenu sur les leçons du planisme travailliste (i) en présentant les problèmes soulevés par la direction autoritaire de la production ; (ii) en analysant les avantages du planisme pendant la guerre et durant la paix ; (iii) en précisant les domaines d'intervention de l'activité gouvernementale (chômage, inflation, investissements, relations économiques avec l'extérieur).

La situation économique de l'Angleterre a été décrite par Bertrand de Jouvenel dans un ouvrage intitulé *les problèmes de l'Angleterre Socialiste* (1947). Edmond Malinvaud nous présente une Angleterre affaiblie par un effort de guerre soutenu. Les difficultés auxquelles elle devait faire face, étaient les suivantes : (1) l'anéantissement de toute puissance militaire dans l'Europe occidentale l'obligeait à accroître ses dépenses militaires (8% du revenu national en 1948), (2) les poussées inflationnistes étaient importantes, elles provenaient à la fois de la demande des consommateurs et de l'accroissement de la circulation monétaire (460 à 1340 millions de livres de 1938 à 1945), (3) les destructions occasionnées par la guerre avaient réduit la richesse et le patrimoine du pays, (4) les échanges extérieurs étaient en déséquilibre, ceci était dû à une balance commerciale déficitaire et une baisse des placements à l'étranger. Pour faire face à ces difficultés, le gouvernement travailliste disposait d'un programme économique articulé autour d'un ensemble de contrôles gouvernementaux. Un tel choix se trouvait conforté par plusieurs faits : l'efficacité du modèle dirigiste allemand durant la guerre ; le souvenir encore présent de la crise 1929 et de la montée du chômage de masse ; l'engouement pour les thèses keynésiennes qui plaçaient le retour au plein emploi au centre des préoccupations des économistes et des décideurs gouvernementaux, en l'occurrence le « *Labour Party* ».

« Le planisme corporatif », inspiré à la fois par les études des partis politiques (proche du gouvernement² ou dans l'opposition³) et les conférences d'Oliver Francks (regroupées sous le titre *Central Planning and Control in War and Peace*), fût présenté comme la solution économique la plus efficace en situation de paix. Le plan devait prendre les trois traits suivants. Il s'agissait tout d'abord d'un ensemble de décisions politiques exprimées quantitativement sous forme de programmes. Ces programmes devaient s'attaquer aux secteurs et aux activités les plus vulnérables de l'économie. Il convenait ensuite de ne pas engendrer une organisation rigide du système productif, remettant en cause les libertés individuelles. Il fallait enfin que le principe de collaboration entre l'administration et les branches professionnelles soit placé au cœur du dispositif (chaque branche ou secteur applique les décisions de l'Administration en fonction de ses spécificités).

Selon Malinvaud, un tel plan suggérait deux types de réflexions. D'une part, il était nécessaire que l'Administration définisse les secteurs ou les entreprises pour lesquels la gestion publique se substituerait à la gestion privée. La théorie économique (libérale) considère que la gestion publique peut être imposée lorsqu'il est impossible de faire supporter à l'utilisateur le coût du service, lorsque les conditions techniques ou la taille du marché requièrent la concentration de l'offre (pour éviter l'apparition de rentes monopolistiques, on pouvait préconiser la nationalisation), lorsque les entreprises privées sont incapables de réaliser les investissements nécessaires. Notons ici qu'Edmond Malinvaud s'appuie sur la théorie du rendement social de Maurice Allais (1943, 1945) pour légitimer la présence d'un secteur nationalisé tout en précisant les traits de ce choix : « 1° La nationalisation n'est pas essentielle pour la planification ; il est en effet très possible de diriger un secteur sans que l'exécutant soit nommé et rémunéré directement par l'Etat. 2° La nationalisation n'est pas suffisante pour rendre effectif le contrôle gouvernemental ; il est indispensable qu'une réglementation aussi stricte soit prévue pour les entreprises publiques que pour les entreprises privées. 3° La nationalisation de secteurs industriels entiers est souvent une opération maladroite. La meilleure solution consisterait à laisser subsister côte à côte des entreprises publiques et des entreprises privées en concurrence entre elles. L'expérience permettrait ainsi de décider quelle est dans chaque cas la meilleure forme de gestion » (1950, p. 21). D'autre part, il était impératif de préciser comment l'Administration pourrait imposer la réalisation des objectifs du plan aux secteurs dont la gestion privée était maintenue. Sur ce point, les travaux de Laski (1942) et Henderson (1947) considéraient que les nationalisations de quatre secteurs phares (distribution du capital et du crédit, commerce avec l'étranger, transports et énergie, terre) permettraient à l'Etat de diriger l'économie sans utiliser de méthodes totalitaires (c'est-à-dire sans remettre en cause les libertés individuelles).

Si le « planisme démocratique » devait se présenter comme une alternative au « planisme totalitaire », Malinvaud note que l'expérience travailliste a montré la difficulté de suivre une telle voie. En effet, durant la première période du plan, les programmes et les objectifs furent assez souples pour que le système économique s'ajuste sans à coups et que l'Etat impulse une véritable dynamique économique.

² *Economic Survey for 1947*.

³ *Industrial Charter*.

Cependant, les périodes qui suivirent, furent marquées par un renforcement des pouvoirs de direction de l'Etat et la mise en place de mesures de restrictions (en matière de consommation) et de contrôle (en matière de déplacements des travailleurs). Dans la droite lignée des thèses hayekiennes (parution de l'ouvrage, *la route de la servitude*), de nombreux économistes (Meade, Lewis...) rappelèrent qu'en l'absence d'un système de prix et du jeu du marché, le gouvernement avait été amené à prendre des mesures directives et complexes allant à l'encontre des libertés individuelles. Selon Malinvaud, ces idées ne remettaient nullement en cause l'interventionnisme de l'Etat (ce qui était pourtant la position d'Hayek), elles soulignaient simplement le fait que les actions de l'Etat devaient s'inscrire dans un cadre d'économie de marché : « La très grande majorité des économistes en vint alors à préconiser avec force le passage à un régime plus soucieux des lois élémentaires de l'offre et la demande. On remarqua alors de divers côtés que les buts du socialisme n'étaient pas compatibles avec une certaine dose de libéralisme et qu'ils seraient plus facilement atteints par l'intermédiaire du mécanisme des prix que par tout autre moyen. Le planism by inducement devait être préféré au planism by direction ; non seulement il est plus conforme aux buts de la Démocratie, mais encore il permettait d'atteindre un niveau plus élevé d'efficacité » (1950, p. 22).

Ce résultat en appelait un autre, il signifiait qu'il fallait dissocier l'efficacité du planisme en fonction de l'économie guerre et de l'économie de paix. Dans son ouvrage *The Economic Problem in Peace and War* (1947), Lionel Robbins est revenu sur la thèse selon laquelle il serait possible de faire fonctionner une économie de guerre sans remettre en cause le mécanisme de prix. Jugeant que cette thèse n'avait jamais été expérimentée, Robbins considérait qu'en temps de guerre, certains facteurs rendaient l'économie planifiée plus efficace. Le planisme pouvait s'appuyer sur un esprit de discipline, sur le goût du sacrifice (notamment des valeurs démocratiques), sur la poursuite d'un objectif commun (la victoire, le succès). Toutefois, ces avantages disparaissaient dès que la paix reprenait ses droits. Le mécanisme des prix devait entraîner la disparition des goulots d'étranglement, permettre une meilleure allocation optimale des ressources, inciter les individus à donner le meilleur d'eux mêmes pour le bien être de la collectivité. Si la plupart des économistes anglais étaient d'accord sur le fait qu'il convenait d'accorder plus d'importance au système des prix, le débat se focalisa sur la transition d'une économie de guerre à une économie de paix. Deux courants de pensée s'opposaient. Les uns (Meade) proposaient un retour progressif à la concurrence et à l'économie de marché. L'Etat devait accompagner cette période de transition. Les autres (Balogh, Beveridge, Hawtrey) militaient en faveur du maintien de la planification, la seule organisation susceptible de générer le progrès économique.

Dans la suite de son étude, Edmond Malinvaud choisira d'aborder trois domaines de l'action gouvernementale : le plein emploi, les investissements et les relations extérieures. D'une certaine manière, ces trois aspects de la politique économique de l'Etat renvoient à une forme de contrôle de la demande globale.

Dans le cas du plein emploi, Malinvaud renvoie ses lecteurs aux thèses de Keynes et de Sir Beveridge (notamment son ouvrage traduit en français, *Du travail pour tous dans une société libre*, 1944). La théorie keynésienne a obligé le gouvernement anglais à reconsidérer la nature du budget de l'Etat. Il s'agissait de passer d'une logique d'équilibre des finances publiques et de minimisation des dépenses à celle de déséquilibre budgétaire et de hausse des dépenses publiques. Reste à savoir si cette politique ne sera pas synonyme d'inflation (des poussées inflationnistes apparurent en 1947 et en 1949, elles eurent pour conséquences d'obliger le gouvernement à étendre son contrôle sur les prix et les quantités vendues). Dans ce cas, une politique monétaire visant à agir sur le volume de la demande par la modification des taux d'intérêt, l'aménagement de la distribution du crédit ou par la mise en place des opérations d'open market, pourrait s'avérer plus efficace. On retrouve ici le clivage entre monétaristes et keynésiens, qui constituera la trame principale des débats théoriques des années 60 et 70. Concernant le volume de l'investissement, il semblerait que la politique de bas taux d'intérêt de l'Etat ait entraîné une hausse des investissements dépassant les possibilités du pays (Meade, 1948). Selon Malinvaud, cette surestimation des investissements serait entachée d'une autre erreur consistant à privilégier l'actualisation des gains futurs au coût réel immédiat. Enfin, s'agissant des relations économiques extérieures, le gouvernement s'est engagé depuis 1946 dans une politique mercantile associant contrats bilatéraux et stratégies de prix (le but étant d'acheter au prix le plus bas et de vendre au prix le plus élevé). Cette stratégie n'aurait pas eu les effets escomptés, au lieu d'échapper aux fluctuations des prix du commerce international, l'économie britannique aurait subi les modifications de prix par paliers successifs.

Au terme de cette analyse, Edmond Malinvaud en arrivait aux conclusions suivantes : « *Nous avons vu que le planisme suivi avait été assez néfaste pour l'efficacité économique parce qu'il avait refusé de tenir compte des forces du marché et de les laisser fonctionner dans le sens où elles auraient été salutaires... Depuis 1930, l'égarément des esprits en matière économique avait été porté à son comble ; on en était venu à contester les vérités les plus simples et les plus élémentaires ; le courant de la pensée keynésien avait aggravé cet état des choses en laissant l'impression que les dirigeants disposaient de nouveaux outils qui leur permettaient de réaliser le plein emploi, de hauts niveaux de vie et la liberté pour tous sans se soucier de principes autrefois mis en avant : équilibre du budget, valeur du libéralisme international, ordre de l'économie de marché, etc.* » (1950, p. 16).

En 2010, Edmond Malinvaud reviendra sur ce dernier alinéa en précisant qu'il n'avait alors pas bien assimilé la pensée keynésienne, ni anticipé le poids qu'elle aurait durant les deux décennies qui suivirent : « *La bibliographie sélectionnée figurant au bas de mon article ne citait aucune des pièces existantes alors sur cette pensée, qu'il s'agisse de l'ouvrage clé de J. Keynes, de l'article théorique de J. Hicks ou des contributions des membres les plus influents de Cambridge (J. Robinson, R. Kahn, N. Kaldor), alors que, outre divers articles sur la planification, figuraient aussi dans ma bibliographie des auteurs libéraux (T. Balogh, F. Hayek, L. Robbins)* » (2010, p. 141).

B. La planification à la française⁴

Commencer par étudier le cas de la planification anglaise peut sembler paradoxal lorsque l'on connaît l'histoire des faits économiques. La planification est plus souvent associée au modèle français (Shonfield, 1967). Cependant, l'analyse d'Edmond Malinvaud nous a permis de cerner quelques étapes de l'histoire de la macroéconomie et de remettre en cause quelques vérités établies (notamment celles qui avaient coutume d'opposer le modèle français - la gestion de la vie économique est concédée à un petit nombre d'hommes dont les compétences personnelles donnent une certaine légitimité - au modèle britannique⁵ - le marché, le petit entrepreneur et l'Etat non interventionniste sont indissolublement liés aux libertés politiques (Passe [1957]).

Si les origines de la planification française remontent au lendemain de la seconde guerre mondiale⁶, l'intervention publique dans la sphère privée et la direction des affaires existaient déjà depuis longtemps : colbertisme, Etat napoléonien, développement des sociétés d'économie mixte après la 1^{ère} guerre mondiale (Fontvieille [1977] ; Margairaz [1992]). Jean Fourastié et Jean-Paul Courthéoux (1968) évoquent trois raisons principales à la mise en œuvre du plan : 1° l'état de désorganisation profonde dans laquelle se trouvait l'économie (le 1^{er} plan fût une action de sauvetage ; il n'y avait pas d'épargne, la monnaie se dépréciait sans cesse, les entreprises ne pouvaient rien envisager sans l'aide de l'Etat ; les notions de reconstruction et de secteurs clés furent mises en évidence) ; 2° la faiblesse de la droite libérale⁷ (trois partis – le Parti communiste, le Parti Socialiste et le Parti M.R.P – avaient pratiquement tous les sièges à la Chambre des Députés) ; 3° l'initiative intellectuelle d'un homme, Jean Monnet, suffisamment connu, pour que le projet soit rendu crédible (Fontaine, [1962]). C'est en effet à la suite d'une note adressée par Jean Monnet au Général De Gaulle (4 décembre 1945) que la France se dote le 3 janvier 1946, d'un nouvel organe. Rattaché successivement au ministre des finances (10 juillet 1954), puis au Premier ministre (10 mai 1962), *le Commissariat au Plan* constitue un état major économique, ne comprenant qu'un nombre restreint d'agents de haut niveau – une cinquantaine de chargés de mission – placé sous l'autorité d'un commissaire général nommé par décret.

⁴ Une partie de ce travail a été présenté au colloque de Varsovie (2006) sous le titre « *Quel modèle socio-économique pour l'Europe : analyses et perspectives* ». Il s'agissait de comparer la diversité du capitalisme européen en analysant les traits des modèles français, suédois, allemand, hollandais et danois.

⁵ L'histoire des *Conseils de développement* (issue des années de réflexion en matière de planification) est assez symptomatique de l'idée traditionnelle que se faisaient les Britanniques des rapports devant exister entre le secteur privé et la puissance publique. Ces deux pouvoirs devaient être considérés comme absolument distincts l'un de l'autre.

⁶ La notion de planification ne se limite pas au domaine économique, Moitrier ([1967], p. 177) évoque la particularité française de la protection sociale : « *Y a t'il un plan français de sécurité sociale ?* ».

⁷ Fourastié et Courthéoux ([1968], p. 8) rappellent « *qu'en France, la planification est une idée de gauche* ». Elle a été désirée par les partis de Gauche et les syndicats ouvriers. Déjà avant la guerre, la CGT avait inscrit dans son programme de revendications la mise en œuvre d'une politique économique planifiée. Les représentants de la CGT siégèrent au Plan dès les premières réunions. Deux importantes commissions, la Commission de la Main d'œuvre et la Commission de la Consommation et de la Modernisation sociale furent présidées par des syndicalistes, membres de la CGT.

La planification française rend compte d'une transformation des mécanismes de décisions (Cazes, Mioche [1990]). Ceux-ci doivent davantage s'appuyer sur des hypothèses optimistes sur les perspectives d'évolution à long terme de la croissance (production et consommation) plutôt que sur des fluctuations économiques de court terme. Les mécanismes de marché ne sont pas abandonnés cependant un ensemble cohérent de mesures échelonnées, devaient être mises en place, les pouvoirs publics s'efforçant d'obtenir des entreprises qu'elles se conforment aux schémas tracés. L'esprit de modernité du capitalisme français résidait ainsi dans les rapports étroits qui unissaient l'industrie, la banque, la finance et l'Etat (Bleton [1966]). Il s'agissait plus précisément d'une collusion volontaire entre les hauts fonctionnaires et les dirigeants des grandes entreprises (Bilbault [1961] ; Shonfield [1967] ; Kuisel [1983]), dans la recherche d'une « économie concertée » où les secteurs public et privé sont amenés à coexister (Bloch-Lainé [1959] ; Monnet [1976]). Trois périodes (et trois hommes) rendent compte du succès de la planification : de la création du Plan à la CECA (1946-1951) ; l'avènement du Traité de Rome (1951-1958) ; les plans III, IV et V (1959-1970).

1. Du Commissariat au Plan à la CECA (1946-1951)

La première étape va de la création du Commissariat au Plan à celle de la CECA (1946 – 1951). Sur fond de plan Marshall⁸ et de création de l'OECE (Organisation Européenne de Coopération économique), le 1^{er} plan de Jean Monnet mit l'accent sur la croissance économique (objectif de dépasser de 25% en 1951, la production de 1929) et l'élévation du niveau de vie. Dans ce contexte, le Commissariat au Plan fût avant tout un lieu de réunions et d'informations. Les décisions étaient prises au sein de commissions (Gournay, Viot [1965]). Il s'agissait de tables rondes durant lesquelles se réunissaient et discutaient des personnes intéressés par un sujet (ainsi toute personne qui avait une compétence dans un domaine déterminé, pouvait être appelée à participer au débat). Les ministères, les grands Corps de l'Etat (Ingénieurs de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole des Mines⁹, des ponts et chaussées), les entreprises d'économie mixte et les entreprises publiques telles qu'EDF, la SNCF, les Houillères nationales... furent très tôt associés aux travaux des commissions du plan. De cette manière, le plan ne leur était pas imposé, il était l'expression de leur participation au redressement de la France. Dans le même temps, les chargés de

⁸ Franck ([1953], p. 205) rappelle que le plan Marshall impliquait « un planisme national coordonné et centralisé ». Le gouvernement français devait justifier ses demandes et les intégrer dans une perspective unifiée pour obtenir le déblocage des aides nécessaires au financement de ses investissements.

⁹ La planification française ne peut être dissociée des grands Corps de l'Etat. Les années 50 et 60 vont placer l'ingénieur au centre des grands débats économiques. Maurice Allais, ingénieur des Mines, en sera le chef de file. Durant l'hiver 1936-1937, il rédigera une première étude sur la normalisation des comptabilités, qui sera publiée en 1938 sous le titre « *l'extension des services de documentation économique et la réforme des comptabilités privées* » dans quatre éditoriaux : *L'Humanisme économique* (mai-juin) ; *l'Orga* (août) ; *Le chef de comptabilité* (novembre) et le *Bulletin du syndicat national des contributions directes* (décembre). Une publication spéciale sera tirée par la Compagnie des Chefs de comptabilité en 1939. Aux yeux de Maurice Allais, la création d'une commission du plan comptable donna à ses idées une « consécration définitive » (1944, p. 14).

mission du Commissariat détenaient des moyens de persuasion et d'incitation efficaces (Rissoyre [1961]). Les mesures fiscales, les aides financières directes mais également certaines dispositions financières (prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Crédit National (Dupont [1952]), interventions sur le marché des capitaux, émission d'obligations industrielles subordonnées à l'autorisation préalable du Trésor...) étaient destinées à inciter les entreprises sélectionnées à se conformer en orientation et en volume aux objectifs fixés par le Plan (Shonfield [1967] parle de « *Conjuration du Plan* »).

2. De la CECA au Traité de Rome (1951 – 1958)

Sous l'autorité d'Etienne Hirsch¹⁰ (ingénieur civil des mines), les 2^{ème} (1954 – 1957) et 3^{ème} (1958 – 1961) plans s'inscrivent entre la création de la CECA et celle de la CEE. Le 2^{ème} plan diffère du 1^{er} plan par une série de dispositions. C'est tout d'abord l'extension des cinq secteurs clés à un plus grand nombre de secteurs. Ce passage d'une planification partielle à une planification plus large a fait passer le Plan d'une série de programmes sporadiques à un plan d'ensemble. Ainsi s'est affirmée durant cette période, une notion qui va très vite s'imposait aux économistes : celle de l'équilibre. La notion d'équilibre a l'avantage de s'appliquer à de nombreuses réalités. Il y a l'équilibre de l'emploi, l'équilibre des revenus, l'équilibre du commerce extérieur. C'est ensuite le développement des techniques d'information et de prévision¹¹. Trois grandes institutions vont voir le jour. Le premier organe de travail fût constitué par le *Service des Etudes Economiques et Financières* (1950). La détermination de l'équilibre et la description des activités économiques furent rendues possible par les progrès de la comptabilité nationale. Cette dernière, indispensable à la planification, n'existait pas avant 1950¹² (Sauvy [1970]). Avec le SEEF, la comptabilité nationale prend un essor sans égal (Fourquet [1980]) et se développe suivant deux axes. Il s'agit tout d'abord de développer un instrument destiné essentiellement à élaborer des budgets économiques (prévisions sur un ou deux ans réalisées par le Comité d'experts¹³). Il s'agit ensuite de proposer un système alternatif à la normalisation internationale (première version du système OECE). Dans une note publiée en 1952 et intitulée « *Principes d'établissement d'une comptabilité*

¹⁰ Jean Monnet assure dès 1951 la présidence de la CECA.

¹¹ Depuis 1941, la France disposait au sein du ministère des Finances, d'un *Service national des statistiques* (SNS), résultat de la fusion de la *Statistique générale de la France*, du *Service d'observation économique* (1937), de l'*Institut de conjoncture* (1938) et du *Service de la démographie*. Il faudra cependant attendre la loi de finances du 27 avril 1946 pour voir la création de l'*Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer* (INSEE).

¹² En 1941, Meade et Stone publièrent en Grande-Bretagne un Livre blanc proposant quatre comptes articulés pour les ménages, les entreprises, les administrations et le reste du Monde. En France, Vincent préconise en 1946 un système de comptes qui sera élaboré par Dumontier, Froment et Gavanier. A la même époque des travaux théoriques de comptabilité nationale sont effectués dans le cadre de l'*Institut de Science Economique Appliquée*, sous l'impulsion de Perroux et de Marczewski (Archambault [1985]).

¹³ D'un point de vue historique, il faut rappeler qu'à la suite de négociations avec Jean Monnet, François Bloc Lainé (direction du Trésor) et Claude Gruson (Ingénieur du Corps des Mines) obtiennent la création le 31 mars 1950 du *Comité d'Experts* qui légitime le transfert de la comptabilité nationale du Plan au Ministère des Finances (Terray [2003]).

nationale et d'un tableau économique », Claude Gruson, qui a su se constituer une petite équipe de « *francs-tireurs*¹⁴ » (Terray [2003]), propose un projet plus ambitieux que les principes prévalant au niveau international (Gruson [1968]). Il ambitionne de présenter un système de comptabilité nationale prenant en compte les flux de biens et de services ; les échanges interindustriels à partir de la notion de secteur d'activité ; les opérations financières. Le tout synthétisé par un tableau économique (Vanoli [2002]). La France disposera ainsi de 1952 à 1976 d'un système comptable original, très éloigné du système normalisé de l'OECE (Stone, Aukrust et Marczewski¹⁵ en furent les principaux auteurs). Durant la même année, Edgar Faure crée la Commission des comptes de la Nation, reconduisant du même coup les travaux du Comité d'experts et les missions de la SEEF dans le domaine de la comptabilité nationale et des comptes prévisionnels (baptisés budgets économiques). L'Etat français pouvait ainsi compter sur une triple association : le SEEF rattaché au Ministère des Finances, permettait par l'intermédiaire de la comptabilité nationale de générer des échanges fructueux entre ce même Ministère, le Commissariat au Plan et la Direction du Trésor¹⁶. En 1956, un accord de partenariat viendra consolider les relations entre le Plan et le SEEF (cette dernière créant une division chargée de réaliser les projections à moyen et à long terme pour le Plan). Durant cette période d'intense activité, la SEEF acquiert une certaine réputation scientifique grâce à la publication de ses notes et des articles de référence dans la revue *Statistiques et Etudes Financières*. Ses cadres (Claude Gruson, Charles Prou...) enseignent à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, à la Faculté de Droit de Paris, à Sciences Politiques et à l'ENA. De nouvelles générations sont ainsi formées aux outils de la comptabilité nationale et à la statistique (Fourquet [1980])¹⁷.

¹⁴ Louis-Pierre Blanc et René Froment, René Mercier, Charles Prou, Jean Denizet, Jacques le Noane...

¹⁵ A partir des comptes nationaux, Marczewski ([1961], p. V) a cherché à bâtir une histoire économique à prétention exhaustive : « *L'histoire quantitative peut donc être définie comme une méthode d'histoire économique qui intègre tous les faits étudiés dans un système de comptes interdépendants et qui en tire des conclusions sous forme d'agrégats quantitatifs déterminés, entièrement et uniquement par les données du système* ».

¹⁶ La liaison entre le Trésor et le Plan sera assurée par le Fonds de développement économique et social, dont le Conseil de direction est présidé par le Ministre des Finances. Tout en émettant quelques réserves sur les conditions de ce rapprochement, François Bloch-Lainé (1951, p. 145) rappelle que « *les essais de Comptabilité économique nationale, auxquels le Trésor apporte beaucoup de matériaux et attache beaucoup d'espoirs, doivent se poursuivre en toute humilité intellectuelle. Il est parfaitement vrai que la gestion du Trésor public risque d'être incohérente si elle est menée sans connaître ni comprendre les comptes économiques de la nation, comptes de résultats et comptes de prévisions* ».

¹⁷ En démêlant les réseaux imbriqués des experts et des hauts fonctionnaires acteurs de la planification et de la comptabilité nationale, Fourquet ([1980], p. 128-136) a précisé leur rôle dans le maintien de la croissance exceptionnelle des années 50- 60 : « *Prou : Dans le climat de la guerre froide, la ligne à suivre était assez nette ; même sans instruction, les fonctionnaires voyaient assez bien où on allait. Les choix politiques n'étaient pas très fins : il fallait foncer pour reconstruire la France rapidement... D'après Gruson, Paul Reynaud était très conscient des faiblesses de l'économie française et savait que la France n'était pas capable d'affronter la puissance industrielle de l'Allemagne... Gruson avait conscience du retard à rattraper ; le pays devait être conçu sur des bases modernes, et ceci impliquait l'usage d'un instrument de coordination économique assez puissant du style du plan, emprunté aux Russes, mais allégé de son appareil bureaucratique et complété par un instrument comme la direction du Trésor* ».

La tradition française des ingénieurs économistes (Mines, Ponts, Polytechnique) est remis au goût du jour. Le deuxième organe de travail se confond avec une technique importante, *la prévision de l'emploi* à partir de 1952. Au fur et à mesure que les problèmes économiques se posaient, les planificateurs se focalisèrent sur l'équilibre le plus important, celui de l'emploi. Les problèmes de prévision de l'emploi devinrent la « clé de voûte de la planification économique » (Fourastié, Courthéoux [1968], p. 55) car ils étaient à la fois la synthèse, la conséquence et la condition de la croissance économique. La Commission de la Main d'Oeuvre institua des réunions regroupant un petit nombre de personnes du Plan, de l'INSEE et de divers secteurs économiques (agriculture, automobile, textile...). Le troisième organe est constitué par le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) créé en 1953. Destiné à éclairer les agents de l'économie française sur les besoins et le développement de la consommation, le CREDOC joua un rôle important. D'une part, il participait aux efforts de prévision du Commissariat au Plan¹⁸ (la consommation joue un rôle clé dans la détermination de l'équilibre économique). D'autre part, il assurait une fonction importante en matière d'économie d'entreprise (notamment dans la réalisation des études de marché). Ainsi avec le CREDOC, les planificateurs français avaient à leur disposition des données pertinentes (enquêtes par sondage) sur la mesure, l'étude et la prévision de la consommation. Tous les résultats des travaux furent publiés dans la revue *Consommation*. Malgré des perspectives défavorables prononcées par les autorités britanniques et américaines (Baum, 1958)¹⁹, le 2^{ème} plan engendra des effets spectaculaires. De 1955 à 1958, la productivité augmenta de 8% par an dans les industries de transformation, soit le taux le plus élevé de tous les pays européens.

3. Du Traité de Rome au Ve Plan (1959-1970)

La troisième période est rattachée aux noms de Pierre Massé (Ingénieur des Ponts et Chaussées, 1959 - 1965), François Xavier Orti (ENA, 1966-1967) et René Monjoie (Ingénieur des Mines, 1967 - 1974). Elle se traduit par la conduite des III^{ème} (1958-1961), IV^{ème} (1962-1965) et V^{ème} plans (1966-1970). Pierre Massé (1967, p. 9) insiste sur les « efforts d'organisation, de prévision, de planification et de prospective qui, sous des formes et des noms divers, tendent à réduire l'incertitude, à engendrer l'anti-hasard ». A côté du SEEF et du CREDOC, le Plan peut en effet s'appuyer sur un nouveau dispositif institutionnel qui lui est associé ou rattaché. C'est tout d'abord la création du CEPREL (Centre d'étude de la prospection économique à moyen et long termes) et du CERMAP (Centre de recherche mathématique pour la planification) en 1961 ; puis

¹⁸ Sous l'influence de dernier, le CREDOC se dota en 1955 d'une *Division d'Economie Médical* (DEM) dont la mission était de mettre en place un système statistique permettant de saisir l'étendue et la complexité du système de santé.

¹⁹ Une vaste étude réalisée par la Rand Corporation et sous la direction de Warren Baum, intitulée *The French Economy and the State* (1958), arrivait à la conclusion « qu'il y avait peu de chances qu'une impulsion dynamique puisse se manifester dans une économie où chacun aspirait à une vie tranquille et où les choses étaient organisées de manière à contrecarrer presque toujours l'effet des forces du marché. Et c'est précisément le fait que ce pays était soigneusement à l'abri des forces du marché qui était considéré comme la faiblesse essentielle et la plus durable du système français » (Shonfield [1967], p. 74).

celle de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) en 1963 et du CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) en 1966. La planification devient la doctrine officielle de l'Etat français avec l'avènement de la V^{ème} République. Si l'expansion économique était réalisée, il n'en alla pas de même de l'équilibre. Au seuil du III^{ème} plan, l'équilibre interne était compromis par un excès de demande (importants programmes d'investissements en matière de logement, financement des opérations militaires en Algérie, hausse des dépenses privées des ménages) et une tension sur le marché du travail (augmentation des besoins de main d'œuvre, fréquentes majorations du salaire). Parallèlement, l'équilibre des échanges extérieurs n'avait pu être réalisé à la suite d'un déficit de la Balance des Paiements. Aussi le III^{ème} plan se fixa comme objectif un accroissement de la productivité d'environ 4% par an tout en tenant compte de deux nouvelles contraintes : l'augmentation de la population inactive et la réalisation du marché commun. La période 1958 – 1961 fût ainsi caractérisée par un redressement complet de la balance des paiements. Le taux de couverture est passé de 79% en 1958 à 100% en 1961. L'équilibre externe fût finalement atteint. Ce succès tenait à un ensemble de mesures rigoureuses : politique de déflation, dévaluation du Franc, coup d'arrêt à la progression des salaires, priorité aux investissements utiles au redressement de la balance commerciale²⁰, incitations financières et fiscales. Certes, l'effet immédiat de ces mesures entraîna un ralentissement conjoncturel de la production intérieure brute (en 1958 et en 1959, elle n'augmenta que de 2.4% et 1.9%). Mais cette période d'assainissement passée, l'expansion économique reprit de plus belle (taux de croissance de 6.3% et 5% en 1960 et 1961). « Rien dans l'expérience passée n'aurait pu confirmé que la conduite de l'économie selon les vues à long terme des autorités centrales aboutirait à des résultats favorables » (Shonfield [1967], p. 75), cependant, les défenseurs du Plan soulignèrent que c'était grâce à leurs efforts que la chute des investissements fût limitée au cours de la période de déflation. Les intérêts économiques à long terme de la Nation avaient été affirmés contre ceux qui voulaient réduire les dépenses publiques pour rétablir l'équilibre budgétaire²¹. La planification économique fût très vite présentée comme un facteur clé de succès du modèle français. Elle suscita la curiosité de nombreux commentateurs (Hackett et Hackett [1963] ; Hackett²² [1965], Liggins [1976], Cohen [1976]). Le Président Kennedy, lors de sa conférence de presse du 2 mai 1962 (soit quatre ans après le rapport Baum) précisa qu'il avait demandé au Council of Economics Advisors « d'étudier en particulier le cas de la France qui jouissait d'une vitalité économique assez extraordinaire » (Shonfield [1967], p. 74) afin d'y trouver

²⁰ Le Centre National du Commerce Extérieur était chargé de renseigner les exportateurs sur les marchés étrangers et les conditions d'accès à ses marchés. La COFACE (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) mettait à la disposition des exportateurs un système de garantie des risques de sinistres et de non paiement.

²¹ Delorme et André ([1983], p. 43) notent qu'en France, le rapport des dépenses publiques au produit intérieur brut était supérieur à celui des autres pays (38% en 1960, 40% en 1961...) jusqu'au début des années 70.

²² Hackett [1965] compare les méthodes du *Commissariat au Plan* à celles du *National Economic Development Council* (1962) de la Grande Bretagne et de ses homologues suédois, néerlandais et canadiens. Les caractères généraux de ces méthodes sont d'être à la fois concertées, indicatives et balancées.

les raisons et les remèdes de la faible croissance économique des Etats-Unis²³ (Sheahan [1963]).

Le IV^e Plan (1962 – 1965) fût beaucoup plus détaillé et ambitieux que les précédents. François Perroux (1962) rappelle que les objectifs généraux se sont focalisés sur deux axes, la poursuite de l'effort de production et une préférence en faveur des équipements collectifs (urbanisme, éducation nationale, santé, culture, recherche scientifique). Par ailleurs, les objectifs étaient plus précis (d'ordre qualitatifs) et plus rapprochés (Cazes [1963]), ils concernaient aussi bien la conjoncture que le développement économique : niveau de la production, mouvement du commerce extérieur, équilibre financier... Enfin, un vent démocratique s'empara des hauts responsables de la planification (Lebreton [1961]). Le Parlement voyait en effet son rôle se renforcer dans l'adoption du Plan²⁴ (Corbel [1959]) ; Cazes [1961]). L'usage des mathématiques fût présenté comme la victoire de la démocratie sur la technocratie. En effet, le recours aux modèles formalisés obligeait les planificateurs à énoncer clairement et complètement leurs hypothèses (Shonfield [1967]). Les statistiques se mettaient également au service du Plan et des politiques économiques. Dès 1962, l'INSEE étendit son périmètre d'action à la suite d'un rattachement partiel des tâches et du personnel du SEEF du Ministère de l'Economie et des Finances. Claude Gruson, chef du SEEF, prit la direction de l'INSEE et engagea cette dernière à prendre en charge les travaux fondamentaux de la comptabilité nationale (Betout [1963]) et les synthèses destinées à l'élaboration des plans.

Les planificateurs se trouvèrent cependant devant une situation délicate. La mise en place du Marché Commun engendrait des chocs exogènes et imprévisibles, elle privait par la même occasion la France de ses mécanismes traditionnels de stabilisation (plus de restrictions à l'importation pour soutenir la Balance des Paiements, impossibilité d'aider les entreprises en difficulté et de les protéger contre la concurrence étrangère, maintien des taux de change fixe en raison d'accords commerciaux signés...). Pendant près d'une décennie, les planificateurs français avaient eu tendance à privilégier les objectifs à long terme sans trop s'occuper des variations de court terme. Avec les pressions de l'environnement, ils devaient désormais tenir compte des considérations d'ordre conjoncturel dans la politique économique. Bon nombre de hauts responsables (Massé [1965, 1984]) avancèrent que les plans futurs comporteraient une part plus importante d'aléas et qu'il fallait inventer de nouveaux moyens d'actions. Le premier réflexe des planificateurs fût d'affirmer que si le marché commun était à l'origine de ces incertitudes, il suffisait de le soumettre à la planification économique. Cette proposition se heurta à un obstacle de taille : le principal partenaire de la France dans le Marché Commun se montra fort réservé à l'égard du système de planification (Diemer [2006]). Pour l'Allemagne et son chancelier Erhard (1963), la communauté Economique Européenne devait être

²³ Sheahan ([1963], p. 548) voit dans le dessein du programme de l'Administration Kennedy (investissement productif des dépenses de l'Etat), « une ressemblance frappante avec le quatrième plan français ».

²⁴ « La bénédiction parlementaire accordée au Plan lui est donnée en tant que cadre des programmes d'investissement et en tant qu'instrument d'orientation du progrès économique et social au cours de la période considérée » (Shonfield [1967], p. 146).

avant tout un instrument du libéralisme économique, une zone de libre échange conduisant à l'économie sociale de marché : « *La France est au milieu de son quatrième plan quadriennal. Mais auparavant il n'y en a eu que trois autres. Personne ne voudra prétendre que ces trois premiers plans ont mis la France sur des fondations vraiment saines. C'est seulement depuis que la France a introduit et imposé, sous un gouvernement fort, des méthodes et des principes de l'économie de marché selon des conceptions claires de l'ordre économique, c'est seulement depuis lors que sa guérison est intervenue* » ([1963], p. 20). Le système français d'incitations et d'interventions sélectives était ainsi incompatible avec les principes du Traité de Rome. Afin d'éviter l'isolement de la France au sein de l'Europe mais également de faire accepter l'idée d'une planification européenne, les planificateurs français décidèrent d'apporter plus de réalisme et moins d'arrière plan politique à leurs modèles. La notion de planification indicative fût ainsi progressivement abandonnée au profit de celle de programmation, les objectifs de production devinrent des objectifs de structure. En avril 1964, le *Conseil des Ministres du Marché Commun* décida, sur recommandation de la Commission Exécutive Européenne, de créer le *Comité de Politique Economique à Moyen Terme* (CPMT). Ce nouvel organisme avait pour mission de préparer un avant projet de programme de politique économique couvrant une période de 5 ans (1966-1970). Eloigné du modèle français, il consistait en une confrontation entre gouvernements de manière à faire ressortir les incohérences qui pouvaient ressortir entre telle ou telle prévision nationale et à focaliser l'attention sur les buts communs aux Etats membres (Boissonnat [1961]). Cet avant projet, après avoir été soumis à la Commission, au Comité Economique et Sociale et au Parlement Européen, prit la forme d'un projet. Transmis au Conseil des Ministres, il devint le programme économique européen (Fourastié, Courthéoux [1968]). Deux éléments importants séparaient cependant l'expérience amorcée en Europe et le plan français. D'une part, la « planification européenne » ne reposait pas sur une administration forte, centralisée et placée aux points stratégiques de l'économie. Le pouvoir exercé par la Communauté Européenne était encore faible et personne n'imaginait voir l'émergence d'un groupe de pression, susceptible d'agir dans le domaine économique (Balassa [1973]). D'autre part, la politique économique à moyen terme européenne était explicitement conçue sur la base de la politique de la concurrence. Le Traité de Rome réunissait ainsi « *une philosophie inspirée du principe de l'économie de marché et des dispositions inspirées de l'économie du Plan* » (Marshall [1968], p. 745).

Au regard des réalisations, le IV^e plan fût exécuté dans l'ensemble conformément aux prévisions, et ce, malgré la hausse des prix et la détérioration des termes de l'échange (ces deux évènements entraînèrent dès 1963 la mise en œuvre un plan de stabilisation²⁵). Cependant tous les objectifs ne furent pas atteints (Lachenaud [1967]). Si les objectifs globaux (production, consommation, importations, exportations) furent dépassés, l'un d'entre eux, et non des moindres, s'est caractérisé par une réalisation inférieure aux intentions du Plan (Bénard [1967]). De 1962 à 1965, les

²⁵ Au-delà de son action directe sur les prix, le plan de stabilisation impliqua un ensemble de mesures relatives à l'épargne et à la consommation. L'Etat s'est efforcé de contrôler le volume des crédits bancaires et de modérer le crédit à la consommation. L'épargne des particuliers fût stimulée et protégée.

investissements productifs ne se sont accrus que de 25% alors que l'objectif était de 28%. Par ailleurs, des retards importants par rapport aux prévisions de production se produisirent dans de nombreuses branches (agriculture, sidérurgie, habillement, bois...). Enfin, tous les principaux équilibres (balance des paiements, emploi, prix) étaient précaires et masquaient des désajustements manifestes (place des investissements étrangers dans la Balance des Paiements). Malgré ces difficultés, le IV^e Plan permit d'envisager des taux de croissance élevés pour le V^e Plan (près de 5% par an) et de dépasser le cadre des objectifs traditionnels d'expansion et d'équilibre.

Dans ses dispositions usuelles, le V^e Plan (1966-1970) ne se différencie pas des plans précédents. Il continue à donner la priorité à l'expansion, aux investissements productifs, aux équipements collectifs et à la consommation des administrations (Bonnaud [1967]). Les aspects originaux doivent être recherchés du côté du changement institutionnel, du perfectionnement des méthodes, de la définition des objectifs, l'élargissement de l'horizon temporel et spatial ; et de la politisation des choix économiques. Le V^{ème} Plan hérite des modifications institutionnelles intervenues lors du plan précédent. En Juillet 1965, Valérie Giscard d'Estaing décide d'ériger le SEFF en Direction de la Prévision. Jean Saint-Geours (en provenance du Trésor Public) est nommé directeur et engage l'institution dans la création de nouveaux outils d'évaluation des investissements publics. L'environnement économique de la seconde moitié des années 60 est caractérisé par un vent de libéralisation (retour à l'équilibre budgétaire, retour des doctrines monétaires et financières orthodoxes) et une émancipation du Marché Commun (Union douanière signée en juillet 1968). Cette situation rend la macroéconomie et la planification moins attirantes. La microéconomie, la recherche opérationnelle (initiée dans les entreprises privées) et la rationalisation des choix budgétaires (inspirée du modèle *Planning Programming Budgeting System* du Pentagone) sont présentées comme les nouveaux instruments d'actions de l'Etat. Jean Saint-Geours va réunir autour de lui un grand nombre d'ingénieurs économistes et créer de nouvelles divisions chargées d'insuffler un certain dynamisme dans l'économie française (c'est l'heure des grands projets, RER, Concorde...). Cette méthode de gestion se généralisera à l'ensemble des Ministères (Direction du Budget, Conseil des Ministres...) et sera associée à des principes managériaux (rationalisation administrative, réalisation d'économies budgétaires, recherche de flexibilité dans les lourdeurs administratives...)

A côté des dispositifs institutionnels, on assiste à un renouvellement des méthodes. Les années 60 marquèrent une période exceptionnelle pour la comptabilité nationale française (Vanoli [2002]). Deux bases importantes succédèrent à celle de 1955 (base 56 en 1960 et base 62 en 1969), chacune apportant des approfondissements remarquables. Une innovation majeure du V^{ème} Plan fût l'introduction d'une planification en valeur à côté des indicateurs traditionnels en volume. Elle permit de perfectionner les données en considérant les mouvements de prix et leurs incidences sur l'évolution des revenus. L'évaluation prévisionnelle des quantités par un système de prix relatifs (à francs constants) était réalisée en tenant compte du mouvement des prix nominaux (il s'agissait généralement d'un taux d'inflation normatif, soit 1.5%). Sous ces réserves et limites, « *la planification en valeur [n'en constituait] pas moins un essai des plus intéressants pour rapprocher prévisions et réalités et dépasser la prévision en*

volume » (Fourastié, Courthéoux [1968], p. 273). A la fin des années 60, les comptes nationaux français présentaient *une structure sans équivalent dans le monde* : un tableau économique d'ensemble (TEE), des tableaux entrées-sorties (TES) à prix courants, aux prix de l'année précédente et aux prix d'une année de base fixe, des équilibres ressources emplois par produit, des comptes des entreprises non financières par secteur d'activité, des comptes des ménages par catégorie socioprofessionnelle (CSP) et des tableaux d'opérations financières (TOF). Par ailleurs, l'ère de la modélisation sonne le glas de la macroéconomie, qui bénéficie de l'engouement suscité par les mathématiques et l'informatique (Bull a mis au point le premier ordinateur multitâches en 1958, le Gamma 60). L'objectif est clairement « *de moderniser en les scientifiant les budgets économiques* » (Terray [2003]). Zogol, premier modèle macroéconomique de type keynésien, fût achevé en 1966. Le modèle « physico-financier » FIFI, élaboré en 1967-1968, ouvrira de nouvelles perspectives pour la planification économique française (Aglietta, Courbis [1969]). Accordant une place importante à l'économie ouverte, il n'est plus basé sur l'approche traditionnelle de la théorie keynésienne mais sur celle des « *économies concurrencées*²⁶ » (Courbis [1968, 1973]) ou de l'économie compétitive²⁷ (Bienaymé [1973]).

Concernant les objectifs, le Ve Plan marque deux orientations. La première traduit une volonté d'ouvrir l'économie française²⁸ sur le monde. Cette volonté apparaît dès les premières lignes du Plan « *Dans le monde de la compétition où nous sommes entrés sans esprit de retour, l'objectif fondamental du Ve Plan est d'asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie, en vue de préserver son indépendance, d'assurer son expansion dans l'équilibre et de faire d'elle le support d'un progrès social réel et durable* » (loi n°65-1001 du 30 novembre 1965). La seconde reprend un dossier (il s'agit de la Conférence des revenus à laquelle participèrent les représentants de l'Etat, des organisations patronales, agricoles, syndicales et des associations familiales) ouvert en 1963 et concernant les problèmes de répartition. Il fût décidé que la politique des revenus serait, conformément aux principes de la planification française, simplement indicative. Avec l'aide du CERC (1966), le Commissariat au Plan devait proposer, dans le cadre de sa programmation en valeur relative, les grandes orientations en matière de salaires et de profit. Le Ve Plan retiendra pour la période (1966 – 1970) un taux moyen annuel de croissance de 3.3 % pour le salaire annuel par tête (compte tenu des progrès de la qualification) ; 3.3% pour le revenu brut de l'entrepreneur. Malgré certaines dispositions concernant la participation des salariés aux fruits de la croissance (ordonnance du 17 Août 1967), l'écart entre le taux de croissance (5%) et le taux d'augmentation moyen du salaire (3.3%) reflète une distinction essentielle en

²⁶ Selon Raymond Courbis (1973, p. 906), une économie concurrencée est « *caractérisée par l'existence d'une très forte concurrence étrangère qui impose leurs prix aux producteurs nationaux de certains secteurs d'activité, les secteurs exposés* » (voir également Courbis [1969]).

²⁷ Alain Bienaymé (1973, p. 370-371) insiste sur trois aspects du modèle de projection FIFI : la place déterminante confiée aux comportements des entreprises ; la distinction entre « *secteurs abrités* » et « *secteurs concurrencés* » ; la prise en compte du comportement financier des entreprises.

²⁸ Le Ve Plan réitérera cette volonté : « *L'ouverture sur l'extérieur, qui est un choix politique, est aussi une nécessité économique. Elle permet à notre pays de bénéficier de marchés élargis, des avantages de la spécialisation internationale du travail, de la stimulation de la concurrence ainsi que, dans le cadre de la Communauté économique européenne, de la solidarité des politiques communes* » (Molitor [1980], p. 840).

économie : le progrès économique ne rime pas toujours avec progrès social²⁹ (Cazes [1976]).

La nécessité de traiter des problèmes économiques à l'échelle européenne et d'introduire une démarche prospective dans la planification modifia l'horizon spatial et temporel du Plan. A la suite des discussions entamées au sein du *Comité Politique Economique à Moyen Terme* (CPEMT), un programme fût rendu public en mai 1967. Ce dernier fixait comme objectif de créer les conditions optimales d'une croissance continue et harmonieuse, et d'assurer un haut degré d'emploi. Certes, à l'exception de la Banque Européenne d'Investissement et du Fond Social Européen, l'Europe ne disposait pas de moyens d'action directe sur l'économie des six Etats membres. Cependant les discussions entre hauts responsables politiques favorisèrent un élargissement de l'horizon économique (Fourastié, Courthéoux [1968]). En ce qui concerne la planification française, cet élargissement s'est traduit par une prise en compte de l'avènement du Marché Commun et une modification temporelle des plans. La durée du Ve Plan fût portée à cinq ans. La planification intégra, à côté des prévisions à long terme, des études prospectives (Prévost [1965]). Ainsi Parallèlement aux travaux des Commissions du Plan, un groupe de travail fût constitué afin de préciser les contours de l'économie et de la société française en 1985. La formation des salariés, les conditions de travail, les loisirs, la mobilité sociale ... ont fini par prendre une place importante dans les discussions et les communications du Commissariat au Plan (loi d'orientation et de programme du 3 décembre 1966).

Enfin, la prise en compte des aspects politiques du Plan suscita de nombreux débats dans l'opinion publique (Antoine [1974]), le milieu scientifique (Courthéoux [1968]) et les médias (Fourastié [1965]). La planification économique suppose en effet une tripe démarche, d'abord *scientifique* (élaboration de modèles), elle devient ensuite *politique* (adoption du modèle) et *administrative* (traduction du modèle en actes). Or, même si les assemblées parlementaires ont souvent été associées au choix des grandes orientations des plans, il convient de noter que la démarche politique a souvent eu le dernier mot. Ce phénomène, très présent durant les années 58-60, se serait même intensifié durant la seconde moitié des années 60. Courthéoux ([1968], p. 786) note ainsi que « *depuis que la planification en valeur permet de compléter les objectifs de production par des objectifs de revenu, depuis que les procédures de régionalisation permettent de descendre jusqu'au niveau des intérêts locaux, les réactions idéologiques et politiques, les attitudes affectives ou stratégiques à l'égard du plan sont devenues nombreuses* ».

Au terme de cette présentation, il convient de signaler que la croissance économique française des trente glorieuses (Fourastié³⁰ [1979]) ne peut se réduire au modèle de production (importance du progrès technique) et de consommation de

²⁹ Certaines personnalités du Conseil Economique et des politiciens (Edgar Faure) ont proposé que les salaires soient indexés non pas sur les prix (idée de défense du pouvoir d'achat) mais sur le produit national (idée d'augmentation du pouvoir d'achat).

³⁰ « *De 1945 à 1973, l'économie française a été entraînée et valorisée par la croissance de l'économie occidentale. Le facteur fondamental de la croissance, le moyen concret de réaliser « le grand espoir du XXe siècle » avait été découvert, reconnu et put être mis en œuvre partout en Occident. Le progrès des techniques de production permit d'accroître la production agricole, industrielle et tertiaire partout en Occident* » ([1979], p. 254).

masse. La planification économique symbolise la réussite du modèle français en lui apportant les cinq contributions suivantes (Massé [1967]) : 1° la primauté de l'économie sur le juridique (le 1^{er} plan de Jean Monnet a considéré la production d'une branche plutôt que le mode d'appropriation du capital) ; 2° l'instauration d'un dialogue sans distinctions de classes ou de fonctions (toutes les forces économiques et sociales du pays étaient mises à contribution) ; 3° l'introduction de projections en valeur à côté des projections en volume (analyse des mouvements de prix absolus et relatifs) ; 4° la référence au concept d'optimalité (le concept de prix n'est plus éclipsé par celui des quantités) ; 5° la prise en compte de l'aléatoire et de l'incertain dans le cadre d'une démarche prospective (Massé [1959]).

C. La planification concurrentielle allaisienne³¹

On a coutume de rappeler que Maurice Allais a reçu le prix Nobel d'économie pour deux ouvrages, le *Traité d'économie pure* et *Economie et Intérêt*. Il semblerait qu'une troisième œuvre ait joué un rôle tout aussi important aux yeux de son auteur. Il s'agit d'*Abondance ou Misère*, publié en 1946, avec le sous-titre évocateur : *Propositions hétérodoxes pour le redressement de l'économie française*. Dans cet ouvrage, Maurice Allais cherche à dépasser l'opposition entre le laisser-fairisme (doctrine manchestérienne) et la planification centralisée en proposant une troisième voie, la planification concurrentielle. Celle-ci devait conjuguer « les avantages fondamentaux d'une économie de marché et ceux d'une action consciente de l'Etat suivant un Plan en vue de la réalisation d'une économie à la fois plus efficace et plus juste » (1947a, p. 1).

Le laisser-fairisme, rappelle Maurice Allais, a « conduit les libéraux à la conception d'un monde imaginaire de concurrence parfaite, dans lequel les problèmes posés par la production, la répartition et l'adaptation de la production à la répartition se trouvaient résolus » (1945b, p. 13). Leur erreur fondamentale fût ainsi de croire que cette image théorique était la représentation d'un ordre, auquel le régime existant était approximativement et suffisamment conforme. Sur le plan théorique, le laisser-fairisme aurait introduit deux biais : la représentation du régime juridique de la propriété et des contrats, régis par un droit naturel révélé par la Providence ; l'idéalisation d'une économie concurrentielle parfaite³² et le rejet de toute ingérence de l'Etat. Sur le plan pratique, le laisser-fairisme n'aurait jamais pu résoudre les cinq problèmes fondamentaux que sont l'organisation de la production ; la répartition des revenus ; la promotion sociale des meilleurs ; la réalisation d'un ordre international à la fois efficace et équitable ; l'adaptation les uns aux autres des différents secteurs de l'économie. Dans le domaine de l'organisation de la production, les laisser-fairistes auraient associé le stimulant de la concurrence au jeu de l'intérêt personnel. Or, une telle relation ne serait aucunement justifiée. Maurice Allais défend ici la thèse de

³¹ Ce point a été développé dans un chapitre d'ouvrage (voir Diemer, Lallement, Munier, 2010).

³² « Nous ne soutenons pas qu'une organisation parfaite de la concurrence soit réalisable, aussi bien d'ailleurs dans le cadre de la propriété collective que dans celui de la propriété privés des biens de production. Nous pensons en effet que, quelque perfectionné que puisse être le cadre juridique de l'économie, les conditions de la concurrence parfaite ne peuvent être réalisées dans la réalité qu'avec une certaine approximation, mais, et c'est là le point essentiel, nous pensons, que cette approximation serre de très près la solution alors que toute organisation centrale ne peut que s'en écarter d'une manière considérable » (Allais, 1946a, p. 79)

l'existence d'une « économie concurrentielle organisée », chère à Léon Walras (1909, [1987, p. 507]). L'intérêt, la liberté économique et la concurrence ne seraient pas les trois composantes harmonieuses d'une force économique et sociale qui conduirait automatiquement l'économie à l'optimum. « *Essentiellement bienfaisante, la concurrence est possible, mais elle n'est pas spontanée, ni automatique et elle ne peut nécessairement exister qu'organisée dans le cadre de la loi* » (1946c p. 1). Dans le domaine de la répartition, le laisser-fairisme aurait confondu optimum de gestion avec optimum de répartition. Certaines situations économiques (existence de monopoles, non prise en compte du problème du chômage, dégradation des conditions de travail par l'exploitation de l'homme par l'homme, présence de profits immoraux provenant de l'inflation) ont des conséquences sociales catastrophiques : « *le système des prix à base concurrentielle a été peu à peu abandonné parce que, dans des conditions de structure rapidement variables, il conduit si l'on y prend pas garde, à une répartition des services consommables manifestement inacceptables* » (1946a, p. 36). Dans le domaine de la promotion sociale, le laisser-fairisme aurait engendré une lutte entre les différentes classes sociales et la prédominance des élites industrielles (le monde des affaires) sur les élites spirituelles (le monde de l'art et de la culture). Si l'efficacité économique implique bien une économie de libre concurrence, la dimension économique ne serait qu'un des aspects de l'activité humaine. D'autres valeurs, tout aussi importantes, doivent être prises en considération. Dans le domaine international, le laisser-fairisme aurait amené les Etats à pratiquer des politiques autarciques et totalitaires. Certains déséquilibres auraient même contribué à l'exaspération des oppositions nationales et au développement du nationalisme.

La doctrine totalitaire a de son côté toujours attribué les maux dont souffre l'humanité au régime concurrentiel. Maurice Allais (1945b) associe la naissance du planisme à la débâcle du libéralisme lors de la crise de 1929. Rejetant l'organisation économique basée sur le principe de concurrence, les totalitaristes ont préconisé l'emploi d'une direction centralisée à toute l'économie. « *Toutes les fois qu'elle a eu la prédominance, l'action des planistes autoritaires s'est effectuée sans programme déterminé, sans vues générales ou à longue échéance. Seul le principe du recours en toute chose à l'autorité de l'Etat a été admis d'une manière universelle et permanente* » (1950b, p. 28). Sur le plan théorique³³, le totalitarisme repose sur l'idée qu'il existerait une autorité centrale (des fonctionnaires tout puissants) capable de planifier, d'organiser et de diriger de manière efficace une économie complexe³⁴. Or, pour y parvenir il faudrait pouvoir connaître la vie, les goûts et les aptitudes de centaines de millions d'individus : « *Il est absolument impossible qu'un cerveau d'homme voie assez clairement les conséquences directes et indirectes d'une modification des quantités produites ou réparties sur l'ensemble de l'économie pour qu'il puisse adapter au mieux à notre situation actuelle les*

³³ Maurice Allais avait une bonne connaissance des travaux de planification socialiste, puisque dès 1942, il avait consulté les ouvrages d'Hayek, *L'économie dirigée en régime collectiviste* (janvier) ; de Robbins, *L'économie planifiée et l'Ordre international* et de Von Mises, *le Socialisme* (mars). Par la suite, tous trois furent invités à faire une conférence au GRESC.

³⁴ Oscar Lange (1949, p. 166) précise que dans tous les pays qui ont adopté la planification : « *the State has the strategic positions in the economy, with nationalization of all the major and medium-sized industry and further nationalization of banking, the results of decisions in the private-enterprise sector are highly influenced by governmental policy* ».

techniques mises en œuvre et les productions, et qu'il soit capable d'orienter l'économie, même approximativement, vers sa position de rendement social » (1946a, p. 20). Sur le plan pratique, le totalitarisme se révélerait aussi inefficace que le laisser-fairisme. Dans le domaine de l'organisation de la production, la planification centrale a engendré d'immenses gaspillages. En l'absence de prix pour facteur de production, la réponse aux problèmes économiques ne pouvait être qu'arbitraire : « *Il est absolument impossible de vérifier si l'emploi de tel facteur de production, par exemple le charbon, est effectivement plus utile dans telle production plutôt que dans tel autre* » (1946a, p. 18). Dans le domaine de la répartition, la planification centrale n'a jamais réussi à réaliser une équi-répartition des revenus. Seuls certains ont pu s'assurer des revenus anormaux et bénéficier d'activités fructueuses : « *il ne saurait en être autrement dans un système où, d'une part, les activités clandestines offrent des possibilités de gain extraordinairement élevées et où, d'autre part, les traitements et salaires sont fixés d'une manière bureaucratique et monopolistique, au hasard des contingences politiques, indépendamment de toute référence à la rareté et à l'utilité véritables des services rendus* » (1946a, p. 25). Dans le domaine de la promotion sociale, le planisme central a substitué le jeu des intrigues politiques à celui du mérite, détruisant du même coup, la stabilité et le dynamisme de la société. Dans le domaine international, le planisme central aurait généré une forme de restriction aux échanges (protectionnisme et autarcie). Or le développement du commerce est une condition préalable à la création de richesses et au rapprochement des nations.

Face aux errements du laisser-fairisme et du totalitarisme, Maurice Allais propose une troisième voie (pour l'Europe), celle de la planification concurrentielle. Une solution peut être ainsi apportée aux cinq problèmes fondamentaux (gestion économique, répartition, promotion sociale, ordre international, stabilité). D'un point de vue idéologique, la planification concurrentielle consiste à concilier et à harmoniser les aspirations du libéralisme et du socialisme (Allais, 1949c), les principes du libéralisme et la justice sociale inhérente au marxisme³⁵ (Allais, 1949b). Elle se confond ainsi avec une autre dénomination, le « *socialisme concurrentiel* » (Allais, 1947e) et la promotion des élites de gauche. A l'image d'un Léon Walras, Maurice Allais n'hésite pas à se qualifier de social libéral ou de libéral social : « *Nous sommes convaincus que l'idée concurrentiel a un immense avenir, mais notre conviction, chaque jour plus grande, est que seuls peuvent réussir à la mettre efficacement en œuvre les hommes dont les aspirations sociales sont dans leurs fondements mêmes celles des partis de gauche* » (1949c, p. 7). D'un point de vue pratique, la planification concurrentielle doit conjuguer à la fois « *l'action des mécanismes régulateurs indispensables à la maximisation du rendement social, réalisée par le jeu de la loi de l'offre et la demande dans le cadre d'une économie de marché, et une intervention systématique de l'Etat en vue de fins jugées rationnellement désirables, donc une action méthodique suivant un cadre général déterminé* » (1950b, p. 28). Cette nouvelle voie aboutit dès lors à une affirmation paradoxale. Si l'intérêt individuel, guidé par la liberté économique, constituait bien le moteur, il ne fallait pas que cette liberté dégénère en anarchie. Il convenait de l'organiser par la loi

³⁵ « *Nous pensons quant à nous que [l'organisation économique et sociale] empruntera au libéralisme sa technique extraordinairement efficace de gestion décentralisée à base de prix concurrentiels et au marxisme son haut souci de justice sociale* » (1949c, p. 1).

dans un cadre juridique qui satisfasse à l'intérêt général. Pour Maurice Allais, la cause était donc entendue. La condition essentielle de la liberté économique, c'est l'autorité toute puissante de l'Etat, « *entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère* » (1950b, p. 29). Le recours à l'économie de marché est ainsi à la fois une nécessité technique (les fameuses règles du jeu de la concurrence) et une nécessité juridique (rôle du législateur).

Si la planification concurrentielle occupe une place centrale dans le libéralisme de Maurice Allais (il faut s'engager dans « *la discipline de la liberté* », 1946a, p. 73), elle constitue également une certaine originalité du point de vue du contexte historique. Par l'usage de ce terme, Maurice Allais entendait :

- distinguer les économies à planification centrale (économies planifiées proprement dites) des économies comportant un plan. Pour éviter toute confusion, Maurice Allais appellera « *économies planifiées, non toutes les économies comportant un plan, mais les seules économies où toutes les opérations de la vie économique tendent à être dirigées par une autorité centrale. Le planisme, ou dirigisme centralisé, réglementant par une planification centrale tout le système de la production et de la consommation s'oppose au dirigisme concurrentiel, organisant la liberté économique dans le cadre de la loi* » (1945b, note de bas de page 4, p. 16). Par cette distinction, Maurice Allais (1947a, p. 1) entendait ainsi faire du Plan, une « *idée force* », dans la diffusion de ses travaux (proposer une planification au sens libéral³⁶), mais également rappeler que le planisme continuait à gagner du terrain (Myrdal, 1960 ; Shonfield, 1967) au point que, « *de nos jours, il ne se trouve plus guère sur la surface du globe un seul groupement politique qui, sous prétexte d'appliquer la raison à l'organisation de la société, ne veuille confier à des organismes centralisés la plupart des activités humaines et façonner délibérément la société dans chaque détail* » (1945b, p. 17)

- se désolidariser de la position très dogmatique de Friedrich Hayek (son refus catégorique de toute propriété collectiviste et de toute intervention de l'Etat). Ayant participé en avril 1947, aux côtés notamment de Milton Friedman, Ludwig von Mises, Friedrich Hayek, Franck Knight, Lionel Robbins, George Stigler à la réunion de la société du Mont Pèlerin, Maurice Allais refusera de signer le texte constitutif de la société (Diemer, 2007b). Il motivera ce refus en rappelant qu'il a toujours été partisan de la propriété collective toutes les fois où la structure économique d'un secteur ne pouvait pas se prêter à la concurrence (Allais 1946d, 1947d, 1948c). Maurice Allais (1950) fût d'ailleurs amené à défendre cette position en tant que Président d'une commission européenne sur les transports (Allais, 1964a, 1964b, 1965).

- introduire une distinction entre la technique économique utilisée (la concurrence) et le régime de propriété qui lui est associée. Si l'idée concurrentielle trouve son origine dans la propriété privée des moyens de production, il est impossible de prendre position contre la collectivisation des moyens de production. Maurice Allais (1949c,

³⁶ « *Le terme de planification ne peut avoir de sens précis que si l'on définit sans ambiguïté son domaine d'application. La planification en effet peut porter sur les décisions elles mêmes ou sur le cadre institutionnel de l'économie. Dans le premier cas, il s'agit d'une planification au sens soviétique, dans le second d'une planification au sens libéral* » (1967, p. 92).

5) avancera deux arguments pour légitimer ce constat. D'une part, « la collectivisation offre sur le plan social de la répartition de nombreux avantages ». D'autre part, l'inefficacité de la collectivisation n'est « en aucune façon prouvée scientifiquement ». Dès lors, les faits seuls peuvent nous apporter localement les preuves désirées : « En fait, seule une expérience effective pourrait montrer si, dans l'état actuel de notre éducation politique, le régime de la propriété collective des moyens de production est, ou non, plus favorable au fonctionnement d'une économie concurrentielle qu'un régime de propriété des entreprises » (1945b, p. 34). Relativement à l'organisation de l'économie et à la propriété des moyens de production, Maurice Allais retiendra l'existence de quatre éventualités principales :

	Appropriation privée	Appropriation collective
Economie de marché	Economies occidentales	Expérience yougoslave
Planification centralisée	Economies de type corporatiste (fasciste, hitlérien)	Economies communistes

Source : Allais (1967, p. 105)

- replacer à sa juste place l'héritage des classiques et des néoclassiques tout en battant en brèche la pensée « dirigiste keynésienne et néo-keynésienne » (Allais, 1952, p. 4). A la suite de la grande dépression de 1929 et de la 'débâcle libérale', cette nouvelle science des « quantités globales » commençait à séduire une grande partie des gouvernements occidentaux. Si Maurice Allais avait plébiscité³⁷ la *Théorie Générale de l'Emploi de l'intérêt et de la monnaie* (1936) de John Maynard Keynes, il ne pouvait accepter son interprétation et sa mise en œuvre (intervention tout azimut de l'Etat dans l'activité économique, conception des prix rigides), toutes deux contredites par les faits : « On peut dire de la théorie keynésienne qu'elle n'est vraie que dans la mesure où elle reprend et développe des résultats déjà connus par les classiques, et que, là où elle est effectivement originale, elle est controuvée par les faits. Il ne nous paraît pas inutile de signaler qu'un tel jugement, si extrême qu'il puisse paraître à première vue, a été partagé par un des plus éminents keynésiens d'aujourd'hui dans une conversation particulière que nous avons eue avec lui récemment. Il nous a même précisé que ce fût certainement une chance pour nous que de n'être venu à la science économique qu'après 1940 et d'avoir échappé à l'influence si séduisante de la pensée keynésienne » (Allais, 1952, note de bas de page 5, p. 5). Si l'Etat devait intervenir dans l'économie, ce ne pouvait être qu'à la suite de preuves scientifiques irréfutables. Or, seul le théorème du rendement social (Allais, 1945a) permettait d'apporter des arguments décisifs à cette question.

³⁷ « J'étais tenté autrefois de penser avec Keynes que des idées justes doivent à la longue acquérir une grande influence, et de souscrire à l'opinion qu'il exprimait dans la conclusion de la *General Theory* ... Il ne me paraît plus possible aujourd'hui de souscrire à une telle opinion. Certes le *Capital* de Marx, la *Théorie générale* de Keynes ont eu une profonde influence, mais cette influence n'a été telle qu'en raison des puissants sentiments qui animaient leur temps et que venaient justifier ces ouvrages » (1969, p.18).

II. LES FONDEMENTS COMPTABLES DE LA MACROECONOMIE

La macroéconomie suggère une analyse des comportements de base des agents économiques ainsi qu'une étude des différents équilibres qui se réalisent suivant le degré de rigidité ou de flexibilité des prix et des salaires (Artus, 1989). Nous avons vu précédemment que le cadre comptable d'une économie constituait un puissant outil d'information et de modélisation. Les comptes nationaux firent leur apparition durant la seconde Guerre Mondiale. Le *White Paper* de Meade et Stone (1941), le *rapport de l'ONU* (1947) et le *Système Normalisé de Comptabilité Nationale* (OECE, 1952) constituèrent les premiers systèmes normalisés (Klotz, 2010). Tous ces travaux se sont développés à la suite de la *Théorie Générale* de Keynes. C'est dans ce contexte d'effervescence intellectuelle que Maurice Allais (1954) propose une première édition des *Fondements Comptables de la Macroéconomie*³⁸. Comme l'auteur l'indique dès les premières pages de l'introduction, cet ouvrage a fait l'objet de quatre éditions miméographiées successives en juillet 1945, septembre 1950, novembre 1951 et mars 1952. L'étude se propose « d'établir d'une manière rigoureuse et synthétique à partir de la sommation des comptabilités des différents agents économiques, consommateurs, entreprises, banques de crédit, instituts d'émission et Etat, les principales relations d'ordre comptable existant nécessairement entre les quantités globales habituellement considérées et d'essayer de montrer les multiples applications de ces relations, notamment à la théorie de la comptabilité, à la théorie du revenu national, à la théorie de la monnaie et du crédit, à la théorie du capital et du revenu, à la théorie de l'analyse économique dimensionnelle, à la théorie de l'épargne et de l'investissement, à la théorie des bénéfiques inflationnistes et à la théorie de la dynamique économique » (1954, p. 1). L'ouvrage est scindé en deux parties. La première précise les relations comptables entre quantités globales. Elle comprend trois chapitres : le modèle de base associé aux comptabilités élémentaires, le cas d'une économie sans activité étatique, le cas général d'une économie comportant une activité de l'Etat. La seconde partie replace les relations comptables dans l'étude des faits macroéconomiques : revenu national, monnaie, épargne, investissement...

A. Les hypothèses du modèle

Le modèle s'appuie principalement sur cinq hypothèses : (1) l'activité d'une entreprise se ramène à toute activité individuelle qui ne correspond pas à l'utilisation de revenus pour la consommation directe ; ainsi tout achat de biens durables par un individu sera considéré comme une activité d'entreprise (2) le raisonnement est effectuée en économie fermée (pas d'échanges internationaux) ; (3) Il existe un institut d'émission susceptible d'émettre de la monnaie ; (4) la monnaie circulante est composée de la monnaie manuelle et de la monnaie scripturale ; (5) l'inflation monétaire globale est elle-même décomposée en inflation monétaire de l'institut d'émission (planche à billet) et en inflation bancaire (création de monnaie par les banques de second rang).

³⁸ Pour une analyse précise des fondements comptables de la macroéconomie allaisienne, l'auteur renvoie les lecteurs à l'excellent article de Gérard Klotz (2010).

B. Des comptabilités privées à la comptabilité macroéconomique

Les comptabilités élémentaires reposent sur le bilan de l'entreprise. Il faut préciser que la période de gestation de l'ouvrage correspond aux tentatives de normalisation des comptabilités privées d'entreprises. En 1927, Maurice Allais, alors âgé de 26 ans, est chargé du sous-arrondissement du Services des Mines et Carrières de Nantes³⁹, « qui comprenait cinq départements, et d'un certain nombre de contrôles, notamment des chemins fers d'intérêt général et local » (Allais, 2001, p. 328). Durant cette période, Maurice Allais doit contrôler les entreprises privées sous contrat public. C'est donc par son expérience du terrain (il se trouve sans cesse confronter à des pratiques comptables très disparates d'une entreprise à l'autre) qu'il sera amené à rédiger une première étude sur l'uniformisation des comptabilités privées. Cette dernière sera publiée en 1938 sous le titre « *l'extension des services de documentation économique et la réforme des comptabilités privées* » dans quatre éditoriaux, *l'Humanisme économique* (mai-juin) ; *l'Orga* (août) ; *le chef de comptabilité* (novembre) et le *Bulletin du syndicat national des contributions directes* (décembre). Ces travaux, largement commentés dans les commissions ministérielles (Archives du Ministère de l'économie et des Finances, Savigny le Temple), se situaient au carrefour d'une controverse (Lemarchand, Le Roy 1999). Jusqu'aux années 30, deux justifications du rôle que devait jouer la comptabilité, s'affrontaient. Pour les uns (Delmas, 1898, 1905, 1909), la comptabilité issue d'une action concertée des entreprises, devait réduire la concurrence sur les prix et entretenir les ententes. Pour les autres (Coutrot, 1937), la comptabilité permettait de définir une méthode de calcul des coûts susceptible de rationaliser les pratiques de gestion. A la fin des années 30, les premiers travaux en matière de comptabilité nationale et la constitution d'un système de planification à la française demandèrent à ce que les industriels aillent plus loin que l'uniformisation des seules méthodes de calcul des coûts. Il fallait en effet fournir au futur appareil d'observation statistique de l'Etat des données comptables suffisamment homogènes pour pouvoir être agrégées.

Ce besoin était d'autant plus pressant que l'Allemagne avait adopté son plan comptable en 1937⁴⁰ et que durant cette même année, la réalisation d'une enquête sur la production avait révélé la difficulté de rassembler des données sérieuses en l'absence d'uniformisation des pratiques comptables (Margairaz, 1991). C'est dans ce contexte que Maurice Allais (1938), jeune ingénieur des Mines, proposa une *uniformisation des comptabilités privées* visant à substituer la collaboration sociale à la loi de la jungle : « *Ou bien on renoncera à toute action privée ou publique sur l'économie ou bien l'on s'orientera vers une politique de collaboration tendant à la simplification et au*

³⁹ Maurice Allais occupera d'octobre 1943 à avril 1948 le poste de directeur du Bureau de documentation et de statistique minières à Paris.

⁴⁰ Dans une lettre adressée au Ministre de l'économie nationale, Jean Coutrot, polytechnicien, initiateur du « groupe X-Crise » (1931) et président de la Commission de normalisation des comptabilités, écrit : « *Il est devenu d'une extrême urgence de normaliser les comptabilités privées conformément aux études entreprises par le COST depuis 3 ans... L'Allemagne nous a d'ailleurs devancés dans cette voie par une ordonnance Goering du 11 novembre 1937, ci-jointe. Les syndicats patronaux eux-mêmes recommandent à leurs adhérents cette normalisation, on ne peut donc craindre aucune résistance des producteurs* » (lettre n° 837, Archives Jean Coutrot, COST).

progrès et l'on ne pourra rien faire si l'on ne dispose pas de comptabilités type qui constituent la condition essentielle et primordiale de toute économie rationnelle » (Allais, 1938, p. 279). Il faudra cependant attendre les années de guerre et d'occupation pour que les vœux de Maurice Allais soient exaucés. Une première commission de normalisation des comptabilités, initiée par le COST (Comité d'organisation scientifique du travail) et présidée par Jean Coutrot, fût constituée en juillet 1939. Deux années plus tard (avril 1941), une deuxième commission aboutira à un projet de plan comptable connu sous le nom de plan 1942. Ce plan comptable sera très vite abandonné et une troisième commission sera constituée en avril 1946. La comptabilité analytique d'exploitation sera finalement présentée dans le plan comptable 1947.

C. La méthode des bilans et des comptes élémentaires

Cette analyse des comptabilités privées d'entreprises est présente dans les relations comptables de la macroéconomie. Maurice Allais retient une approche patrimoniale (actif – passif) du bilan et de la comptabilité (débit – crédit) de l'entreprise plutôt qu'une approche emplois – ressources (que l'on retrouve dans la présentation normalisée des systèmes de comptabilité nationale). Le bilan simplifié d'une entreprise est composé de l'actif (immobilisations non amorties, stocks, disponibilités monétaires) et du passif (endettement net, actif net).

Actif		Passif	
Immobilisations non amorties	C_{IM}^i	Endettement net	ϵ_N^i
Stocks	C_{Σ}^i	Actif net	a_N^i
Disponibilités monétaires	M_p^i		

Ce bilan permettra à Maurice Allais d'introduire la question de l'ouverture d'un crédit octroyé par une banque à une entreprise, hausse de l'endettement net au passif et augmentation des disponibilités bancaires (crédit bancaire).

L'actif net peut s'exprimer de la manière suivante : $a_N^i = C_{IM}^i + C_{\Sigma}^i + M_p^i - \epsilon_N^i$

On retrouve par la suite les opérations courantes en matière de comptabilité nationale. L'entreprise paie des salaires S^i , règle des achats de fournitures F^i et de biens d'investissement R_i^i . Elle verse à ses créanciers des amortissements A_e^i et les intérêts I_e^i de son endettement. Elle verse des dividendes D_e^i à ses actionnaires et elle verse au titre des prêts qu'elle consent et des souscriptions d'actions nouvelles des sommes R_p^i . Elle encaisse le montant de ses ventes V^i . Elle reçoit des amortissements

A_e^i ; des intérêts I_e^i , des dividendes D_e^i , au titre des emprunts qu'elle contracte et des émissions d'actions nouvelles des sommes R_p^i . L'entreprise reçoit une ouverture de crédit (dM_t^i / dt) et augmente ses disponibilités monétaires (dM_p^i / dt).

Le revenu d'exploitation brut (R_e^i) du compte d'exploitation est égal à la valeur des ventes diminué du montant global des salaires, des fournitures et des intérêts obligataires :

$$R_e^i = V^i - (S^i + F^i + I_D^i)$$

Maurice Allais se livrera ensuite à une analyse du compte « Profits et pertes » de l'entreprise en présentant les notions de bénéfice brut et de bénéfice net. Le bénéfice est exprimé à partir de l'actif net (avant et après) distribution des dividendes, des amortissements et des encaissements.

Le bilan simplifié de l'Institut d'émission prend la forme suivante :

	Actif		Passif
Immobilisations	C_{IM}^m		Endettement net ϵ_N^m
Disponibilités monétaires	M_p^m		Actif net a^m

$$\text{Soit } a^m = C_{IM}^m + M_p^m - \epsilon_N^m$$

Maurice Allais fait l'hypothèse que seule l'émission de monnaie manuelle entraîne des modifications dans le bilan. Dans le cas d'une émission de monnaie manuelle, les disponibilités monétaires augmentent.

D. Sommation des comptabilités élémentaires

Maurice Allais dissocie deux cas, celui d'une économie sans activité étatique et celui d'une économie avec activité de l'Etat

1. Cas d'une économie sans activité étatique

Ces opérations de sommation des comptabilités élémentaires permettent d'une part, de définir les grands agrégats macroéconomiques retenus par Maurice Allais (et de ce point de vue, les différences avec la comptabilité nationale sont minimes), et d'autre part, de comprendre comment les *fondements comptables de la macroéconomie* sont articulés avec *Le Traité d'économie pure* et *Economie et Intérêt*. En effet,

contrairement à la comptabilité nationale qui part du compte de production pour introduire la production, les consommations intermédiaires et le solde – la valeur ajoutée, Maurice Allais part du capital national et de la consommation (revenu national consommé) pour appréhender le revenu national. Ce choix peut paraître paradoxal, cependant il permet de replacer l'ouvrage au cœur des recherches de Maurice Allais, à savoir la théorie du capital et de l'intérêt.

Un détour par *Economie et intérêt* (1947) est ici nécessaire. Dans le chapitre IV intitulé *Intérêt, Capital et Capitalisation*, Maurice Allais précise le rôle du taux de l'intérêt dans la gestion économique tout en cherchant à apporter des corrections à la théorie classique. Il rappelle notamment dans le § 10 (sommation des capitaux et des revenus) qu'il est essentiel pour la compréhension de la théorie de l'intérêt et du capital d'avoir une vue précise des flux de revenus qui s'établissent dans l'économie et de la liaison existant entre les capitaux et les revenus. Maurice Allais ajoute qu'on peut y arriver simplement en sommant, d'une part les capitaux dont les individus disposent et, d'autre part, les revenus qu'ils reçoivent et qu'ils dépensent : « *Dans le cas général, cette étude est relativement délicate et nécessite pour être rigoureuse, de longs développements. Toutefois et pour la compréhension des liaisons essentielles existant entre le capital et le revenu, il est possible d'effectuer des simplifications et d'obtenir une vue à la fois simple et suffisamment approchée de la réalité* » (1947, p. 80). Il n'est pas difficile ici de faire le lien entre la théorie du capital et de l'intérêt et les recherches sur les équations comptables. Ce lien est d'ailleurs précisé par Maurice Allais dans une note de bas de page : « *Les développements qui suivent ne se proposent donc pas d'être rigoureux, ils négligent tous les termes correctifs et ils ne tiennent compte que des éléments essentiels. En fait, nous comptons publier prochainement une théorie générale et rigoureuse de la sommation des capitaux et des revenus, où le lecteur désireux d'approfondir cette question délicate pourra trouver tous les compléments nécessaires, sous le titre « Fondements comptables de la macro-dynamique économique »* (note 37, p. 80). Ainsi, les mots sont lâchés et la conclusion de Gérard Klotz prend ici tout son sens : « *malgré ses nombreuses références aux comptabilités, Maurice Allais n'a pas construit un système de comptabilités privée et nationale au sens habituel du terme. Il a poursuivi sa voie sur les chemins arides de la théorie sans s'interroger sur la faisabilité pratique et politique de ses comptabilités* » (2010, p. 167). A ce titre, l'ouvrage de Maurice Allais constitue bien un manuel de théorie macroéconomique, même si du point de vue de l'ingénieur économiste, il permet de rendre compte des relations entre les agents économiques.

Mais revenons aux équations agrégées, Maurice Allais passe en revue différentes notions (capital national, revenu national investi, fortune nette des individus, revenu national distribué, revenu national consommé, revenu national placé, emploi du revenu distribué, valeur ajoutée, revenu d'exploitation, financement des investissements...), certaines d'entre elles jouent un rôle important et lui permettent d'introduire des apports théoriques en matière de macroéconomie.

→ L'accroissement du capital national est égal à la somme du revenu national investi (investissement), de la plus value nette des immobilisations (plus value des immobilisations moins amortissements) et des stocks.

$$\frac{dC_N}{dt} = R_I + (P_{IM} - A_{IM}) + P_{\Sigma} + A_{\Sigma}$$

La fortune nette des individus est égale au capital national.

→ La valeur ajoutée globale est égale à la somme du revenu consommé, du revenu investi, de l'accroissement de valeur des immobilisations anciennes et des stocks.

$$V_A = R_C + R_I + (P_{IM} - A_{IM}) + (P_{\Sigma} + A_{\Sigma})$$

→ Le revenu d'exploitation national est égal à l'excès du montant de la consommation et des investissements sur la somme des salaires et des intérêts distribués.

$$R_{\varepsilon} = R_C + R_I - S - I_D$$

Cette relation peut cependant s'exprimer d'une manière différente

$$R_{\varepsilon} + R_P + \frac{dM}{dt} = R_I + A_D + D_D + \frac{dMp}{dt}$$

Ainsi le montant global du revenu d'exploitation, du revenu placé (montant des placements des individus par unité de temps) et de l'inflation monétaire est consacré par l'ensemble des entreprises aux investissements (Maurice Allais définit l'auto-investissement comme la différence entre les investissements et les placements), aux amortissements, aux dividendes et à l'accroissements de leurs disponibilités monétaires (en sachant qu'une hausse de l'inflation doit les inciter à reconstituer leurs liquidités).

→ L'investissement est composé de l'investissement spontané des individus (revenu distribué - revenu consommé), de l'auto-épargne du secteur de production et de l'investissement forcé (partie de l'inflation qui est utilisée à des dépenses par le secteur production).

$$R_I = R_P + R_{\varepsilon ND} + \left(\frac{dM}{dt} - \frac{dMp}{dt} \right)$$

Maurice Allais en déduit que l'investissement forcé est égal à l'accroissement du montant global des disponibilités monétaires des individus, et plus précisément à l'accroissement de la quantité de monnaie scripturale.

→ La production nationale finale est mise en relation avec les ventes finales, d'après une double relation. La production globale des entreprises (calculée en fonction des prix de vente) est soit vendue, soit stockée : $P = V + A_{\Sigma}$

La production finale est distinguée de la production globale : $P_F = P - F$

Selon Maurice Allais, cette distinction serait nécessaire car la plupart des entreprises ne produisent que des matières premières et des produits semi-finis qui n'interviennent pas dans la production finale (principe de la double comptabilisation). La production finale peut ainsi s'écrire : $P_F = R_C + R_I + A_{\Sigma}$

Elle est égale à la valeur globale de la consommation finale, des investissements, et de l'augmentation des stocks. En retirant les stocks, on définit ainsi les ventes finales. Selon Maurice Allais, ce montant représenterait « *la consommation finale globale de la collectivité* » (1954, p. 35).

→ A partir du revenu national que Maurice Allais qualifie de revenu national net, il est possible de définir le revenu national non distribué :

$$R_{NND} = R_{END} + (P_{IM} - A_{IM}) + P_{\Sigma} + A_{\Sigma}$$

Ce dernier est égal au revenu national d'exploitation non distribué ($R_N - R_D$) augmenté de la plus value nette des immobilisations et des stocks.

→ Cet agrégat permet de calculer l'épargne totale nette : $E_N = E_S + R_{NND}$

En sachant que l'épargne spontanée (E_S) est égale au revenu distribué - le revenu consommé, soit ($R_D - R_C$) ou encore à la somme du revenu placé et de l'accroissement des encaisses individuelles :

$$E_S = R_p + \frac{dM}{dt}$$

En rapprochant l'épargne spontanée de l'investissement et en introduisant l'auto-investissement (différence entre $R_I - R_p$), il est possible d'obtenir la relation suivante:

$$R_I - E_S = R_{IA} - \frac{dM_I}{dt}$$

L'investissement sera supérieur à l'épargne spontanée si l'auto-investissement est plus élevé que l'accroissement des encaisses individuelles.

L'épargne des entreprises est définie quant à elle comme l'excès de l'épargne nationale sur l'épargne individuelle (c'est-à-dire l'épargne spontanée).

2. Cas d'une économie avec activité de l'Etat

Selon Maurice Allais, les résultats précédents peuvent se généraliser au cas où l'Etat aurait une activité. Il suffirait de considérer l'Etat comme « *une entreprise particulière produisant des services, les services étatiques, qui sont vendus soit aux entreprises, soit aux individus moyennant un prix représenté par l'impôt* » (1954, p. 49).

L'ajustement prix - quantité continuerait ainsi de jouer son rôle. Les impôts payés par les entreprises à l'Etat seraient comparables aux paiements effectués par certaines entreprises à d'autres entreprises moyennant des achats de produits semi-finis. Les impôts payés par les individus seraient assimilables à des paiements versés aux entreprises en contre partie d'achats de biens de consommation. En postulant l'équilibre des finances publiques (toutes les dépenses sont couvertes par des impôts), Maurice Allais peut considérer que les impôts sont assimilables à des prix payés pour les services rendus.

La thèse de l'Etat producteur permet de généraliser les développements présentés dans le cas de l'activité productrice des entreprises. Selon Maurice Allais, ce point de vue rejoindrait celui de Simon Kuznets développé dans son étude intitulée *Government Product and National Income* (parue dans un ouvrage collectif, *Income and Wealth*)⁴¹.

E. Relations comptables, Représentation et théorie économique

Les différentes relations présentées par Maurice Allais (relations de définition et relations de propriété) permettent à la fois de décrire un véritable circuit économique et de dégager la signification des grandeurs utilisées dans la théorie économique.

1/ La représentation des équations globales part de la théorie de l'intérêt et du capital, en d'autres termes de la variation du capital national, et du revenu consommé (la consommation) pour définir le revenu national. Ce dernier se décompose en salaires, en intérêts du capital national et en bénéfices nets. Les bénéfices bruts se décomposent en bénéfices nets et en intérêts associés à l'actif net. Ils peuvent être distribués (les dividendes viendront alimenter avec les salaires et les intérêts distribués, le revenu distribué, qui se décomposera lui-même en encaisses monétaires, en revenu placé et en revenu consommé) ou non distribués. Dans ce cas, on peut partir du revenu non distribué pour introduire les plus values des immobilisations (moins leurs amortissements), les plus value des stocks et l'accroissement des stocks. On peut ainsi préciser la variation des immobilisations et in fine, la variation du capital national.

2/ Les relations comptables mettent en évidence les propriétés des grandeurs et des théories économiques ainsi que les liens qui les unissent. Nous ne présenterons ici que quelques illustrations d'application.

→ *La théorie de la comptabilité des entreprises* renvoie au bilan, au compte d'exploitation et au compte Profits et Pertes. Les équations comptables qui relient ces comptes définissent le bénéfice. A l'équilibre, le bénéfice est nul (la valeur d'usage d'un bien est égale à l'intérêt de sa valeur diminué de sa plus value^o ;

→ *La théorie du revenu national* : le *Produit national brut* est la somme de la consommation des particuliers, des investissements, de l'accroissement des stocks privés, de achats de Biens de l'Etat au secteur des entreprises et de la valeur des services des fonctionnaires.

$$P_{NB} = R_C^1 + R_I^1 + A_{\Sigma} + R_I^2 + R_C^E + S^2$$

⁴¹ Gérard Klotz (2010) considère que la véritable référence à Kuznets n'est pas l'étude 1951, mais bien l'ouvrage de 1941, intitulé *The National Income and Its Composition*. Ce serait dans cette étude que Kuznets retient deux grandes catégories d'impôts, ceux payés par les individus et ceux payés par les entreprises.

Selon Maurice Allais, le produit national brut serait moins satisfaisant que celui de la production finale (principe de la double comptabilisation). La différence proviendrait de la manière d'introduire l'activité de l'Etat dans les calculs.

Trois relations fondamentales mettent en évidence trois conceptions possibles du revenu national (avec trois méthodes de calcul distinctes) :

$$\begin{aligned} R_N &= S + I + B \\ R_N &= R_C + R_I + (P_{IM} - A_{IM}) + (P_\Sigma + A_\Sigma) \\ R_N &= \sum V_A^i \end{aligned}$$

On retrouve ici le calcul du revenu national en fonction (1) de la somme des rémunérations des différents facteurs de production, (2) de la valeur globale de la consommation et de l'accroissement du capital national, (3) de la sommes des valeurs ajoutées.

→ *La théorie de la monnaie et du crédit* : la décomposition entre monnaie manuelle (M_M) et monnaie scripturale (M_S) amène Maurice Allais à considérer que l'inflation de crédits se traduit sur le plan comptable comme l'inflation de monnaie manuelle.

$$\frac{dM_I}{dt} + \frac{dM_P}{dt} = \frac{dM_M}{dt} + \frac{dM}{dt}$$

Une augmentation des disponibilités monétaires de tous les agents économiques ne peut être conçue sans une augmentation de la monnaie manuelle et de la monnaie scripturale en circulation.

→ *La théorie de l'épargne et de l'investissement* renvoie à l'égalité macroéconomique ($I = S$) exposée dans la Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie de Keynes (1936). Elle repose sur trois équations :

$$\begin{aligned} S &= Y - C \\ I &= P - C \Leftrightarrow S = I \\ Y &= P \end{aligned}$$

D'après les relations comptables d'Allais, le système peut s'écrire de la manière suivante.

$$\begin{aligned} E_S &= R_D - R_C \\ R_I &= P_F - R_C - A_\Sigma \\ R_D &= P_F + \frac{dM_I}{dt} - R_{IA} - A_\Sigma \end{aligned}$$

Les investissements sont classés en investissements spontanés, en investissements auto-épargnés et en investissements forcés.

Selon Maurice Allais, l'investissement n'est pas égal à l'épargne spontanée, l'investissement est égal à l'épargne spontanée plus le revenu non distribué des entreprises (lui-même égal à la différence entre l'auto-investissement et la variation des encaisses des particuliers).

$$R_I = E_S + R_{\text{END}} \quad \text{avec} \quad R_{\text{END}} = R_{IA} - \frac{dM_I}{dt}$$

Cette remise en cause de l'égalité (I=S) constituerait aux yeux de Maurice Allais un démenti formel des résultats de la Théorie Générale de Keynes : « *Nous pensons que Keynes a été un grand économiste qui a eu des intuitions remarquables, mais dont les raisonnements appellent de très nombreuses réserves. Toutes ces déductions, à notre avis manquent absolument de rigueur. L'intuition de Keynes lui a fait sentir où se trouvaient les difficultés, mais son insuffisance logique ne lui a pas permis de résoudre les problèmes que son intuition lui avait fait entrevoir. Keynes a été un grand esprit, certainement un des plus originaux du siècle, mais il n'a pas été un grand théoricien ni un grand savant. Le caractère de la vérité scientifique est d'être universellement communicable. Tel n'est certainement pas le caractère de l'œuvre de Keynes. Il y a des pages entières de Keynes qui sont absolument incompréhensibles et elles le sont non pas en raison de quelque infortité de nos cerveaux, mais pour cette raison toute simple qu'elles n'ont pas de sens. Nous croyons qu'il faut avoir le courage de déclarer que l'on ne comprend pas quand on ne comprend pas, et si l'on avait toujours eu le courage de le faire, bien de vaines discussions auraient pu être évitées qui n'ont absolument aucun sens. Aucune des constructions théoriques de Keynes ne peut être prise comme un point de départ solide pour de nouveaux progrès. Il est d'ailleurs absolument inutile de les discuter, d'en préciser les obscurités, les contradictions et les erreurs. Le temps nécessaire serait absolument hors de proportion avec les résultats à obtenir. Mieux vaut tout recommencer... En fait, il est vraiment temps de secouer l'idole keynésienne. Il y a dans Keynes des choses absolument admirables, mais il y a également des erreurs de raisonnement pitoyables qui sont absolument à dénoncer, et c'est là précisément une des tâches de notre temps que d'essayer de mettre un peu d'ordre et un peu de clarté dans la confusion extrême apportée dans la théorie économique par la pensée keynésienne. Nous sommes heureux de nous rencontrer ici avec des hommes aussi remarquables que MM. Charles Rist et Jacques Rueff. Avec le recul du temps, on ne tardera pas à reconnaître qu'avec Keynes la théorie économique s'est fourvoyée pour de nombreuses années dans une voie erronée. Les résultats obtenus ont été dérisoires si on les rapproche du nombre considérable de travaux qui ont été effectués et du nombre non moins considérable des obscurités auxquelles on n'a jamais cessé de se heurter depuis le premier jour. D'année en année depuis 1931 la théorie keynésienne s'est modifiée et contredite ; et nous pouvons affirmer en toute certitude qu'elle ne cessera pas de se modifier et de se contredire jusqu'à ce qu'elle n'ait plus rien de commun avec la construction théorique originale, si ce n'est peut être le nom de Keynes » (1954, p. 71).*

Bibliographie

- AGLIETTA M., COURBIS R. (1969), « Un outil pour le Plan : le modèle FIFI », *Économie et statistique*, n°1, mai.
- ALLAIS M. (1938), « L'uniformisation des comptabilités », *L'Organisation*, p. 219 – 222 ; 247 – 251 ; 277 – 280.
- ALLAIS M. (1938), « Les conditions premières de toute action économique », *Le Chef de comptabilité*, novembre, n° 156.
- ALLAIS M. (1938), "L'extension des services de documentation économique et la réforme des comptabilités privées", publié l'*Humanisme économique* (mai-juin) ; l'*Orga* (août) ; le *chef de comptabilité* (novembre) et le *Bulletin du syndicat national des contributions directes* (décembre).
- ALLAIS M. (1943), *A la recherche d'une discipline*, Traité d'économie pure, Clément Juglar, 1994.
- ALLAIS M. (1947), Le problème de la planification économique dans une économie collectiviste, *Revue Internationale des Sciences Sociales, KYKLOS*, juillet – octobre, vol I, p. 254 – 280 et vol II p. 48-71.
- ALLAIS M. (1947), Le problème de la gestion économique : planisme autoritaire et planisme concurrentiel, *La vie intellectuelle*, octobre, p. 50-81.
- ALLAIS M. (1947), *Economie et Intérêt*, Imprimerie Nationale.
- ALLAIS M. (1948), Au-delà du laisser fairisme et du Totalitarisme, *Nouvelle Revue d'Economie Contemporaine*, avril, p. 25-32, mai, p. 26 – 32.
- ALLAIS M. (1948), Les problèmes économiques et sociaux de l'Heure et leurs solutions, *Bulletin des Transports et du commerce*, novembre, p. 690 – 697.
- ALLAIS M. (1949), Socialisme et libéralisme, *Les Cahiers socialistes*, Bruxelles, mars 1950, p. 31-37.
- ALLAIS M. (1950), Quelques réflexions sur la démocratie et le totalitarisme, *Revue d'économie contemporaine*, décembre 1950 et janvier 1951, p. 8 – 17 et p. 7- 17.
- ALLAIS M. (1956), *L'analyse des relations entre le capital et la production*, Donnat-Mont-chrétien, Paris.
- ALLAIS M. (1961), Le Tiers Monde au Carrefour : Centralisation autoritaire ou planification concurrentielle, *Les Cahiers Africains*, vol 7 et 8.
- ALLAIS M. (1954), *Les fondements comptables de la Macroéconomie*, PUF.
- ALLAIS M. (1962), "The influence of the Capital-Output Ratio on Real National Income", *Econometrica*, 30, p. 700-728.
- ALLAIS M. (1963a), « Some Analytical and Practical Aspects of the Theory of Capital and Growth », E. Malinvaud and M. Bacharach, (eds), *Activity analysis in the theory of growth and planning*, Macmillan, London 1967.
- ALLAIS M. (1963b), "The Role of Capital in Economic Development", *Pontificia Academia Scientiarum*, Rome 1965.
- ALLAIS M. (1970), Capitalisme et collectivisme, *Le libéralisme*, 3^{ème} séminaire de la pensée libérale, novembre, p. 93 – 107.
- ALPHANDERY E. (1986), *Cours d'analyse macroéconomique*, Economica.
- ANTOINE J. (1974), « L'opinion publique, troisième partenaire de la planification », in *Planification et Société*, Presses Universitaires de Grenoble.
- ARCHAMBAULT E. (1985), *Comptabilité nationale*, 3^{ème} édition, Economica.
- ARENA R. (2000), « Les économistes français en 1950 », *Revue économique*, vol 51, n°5, septembre, p. 969 – 1007.
- AROU Y., KEISER B. (1988), *Les grandes économies*, Paris, Le Seuil.
- ARTUS P. (1989), *Macroéconomie*, PUF.
- BALASSA B. (1973), "Planning and Programming in the European Common Market", *European Economic Review*, vol 4, n° 3, p. 217 – 233.
- BARROUX R. (2005), « Comment fonctionne le système danois de flex-sécurité », *Les Echos*, 7 juin.
- BAUCHET P. (1970), *La planification française du premier au sixième plan*, Seuil, 5^e édition.
- BAUCHET P. (1986), *Le plan dans l'économie française*, Economica.
- BEKERMAN G. (1985), *La comptabilité nationale*, PUF.
- BENARD J. (1967), « Exécution du IV^e Plan », *Revue d'économie politique*, sept-oct.

- BETOUT E. (1963), « Le rôle de la comptabilité nationale dans l'établissement du IVe Plan », *Etudes de comptabilité nationale*, n°4.
- BEVERIDGE W. (1944), *Du travail pour tous dans une société libre*.
- BIENAYME A. (1970), « Le passage critique de l'économie concurrencée à l'économie compétitive », *Revue économique*, vol 21, n°3, p. 368 – 387.
- BILBAULT X. (1961), « Entreprises et planification », *Économie et Humanisme*, numéro spécial sur la planification française.
- BLETON P. (1966), *Le capitalisme français*, Paris, Les éditions ouvrières.
- BLOCH-LAINE F. (1951), « Introduction à une étude du Trésor public en France », *Revue économique*, vol 2, n°2, p. 129-146.
- BLOCH-LAINE F. (1959), *A la recherche d'une économie concertée*, Ed. de l'Épargne.
- BLOCH-LAINE F., BOUVIER J. (1986), *La France restaurée, 1944-1954 – Dialogue autour d'une modernisation*, Paris, Fayard.
- BOISSONNAT J. (1961), « A la recherche d'une planification européenne », *Économie et Humanisme*, numéro spécial sur la planification française.
- BONNAUD J. (1967), *Le Ve Plan : une stratégie de l'expansion*, Ed. de l'Épargne.
- BRUN G. (1985), *Technocrates et technocratie en France (1914-1945)*, Paris, Albatros.
- CARRE J.-J., DUBOIS P., MALINVAUD E. (1972), *La croissance française - Un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre*, Le Seuil, Paris.
- CAZES B. (1961), « Elaboration du plan et démocratie », *Économie et Humanisme*, numéro spécial sur la planification française.
- CAZES B. (1976), « La représentation des inégalités dans les Plans français », *Futuribles*, automne.
- COURBIS R. (1968), « Prévision des prix et étude sectorielle des entreprises pendant la préparation du Ve Plan », *Etudes et Conjoncture*, Novembre.
- COURBIS R. (1969), « Développement économique et concurrence étrangère », *Revue économique*, vol 20, n°1, p. 37-83.
- COURBIS R. (1973), « La théorie des économies concurrencées, fondement du modèle FIFI », *Revue Economique*, vol 24, n°6, p. 905-922.
- COURTHEOUX J.P (1968), « Problèmes sociologiques d'une planification indicative », *Revue économique*, vol 19, n° 5, p. 785 – 818.
- COUTROTJ. (1937), *Les méthodes d'organisation rationnelle et ce qu'elles peuvent apporter à l'industrie française*, Paris.
- DARD O. (1999), *Jean Coutrot, De l'ingénieur au prophète*, Presses universitaires franc-comtoises, 468 p.
- DARD O. (1999), « Du privé au public. Des technocrates en quête d'un État rationnel et à la conquête de l'État républicain dans la France des années trente », in Marc Olivier Baruch, Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'État*, Paris, La découverte, pp.485-495.
- DELMAS G. (1898), *Projet de comptabilité pour les imprimeries*, Ve Congrès des Maîtres Imprimeurs de France, Limoges, Paris, Charles-Lavauzelle.
- DELMAS G. (1900), *La comptabilité en imprimerie*, Bordeaux, Delmas.
- DELMAS G. (1905), *Les prix de revient à l'étranger*, XIe Congrès des Maîtres Imprimeurs de France, Rouen.
- DELORME R., ANDRE C. (1983), *L'Etat et l'économie*, Seuil.
- DE VROEY M., MALGRANGE P. (2005), « La théorie et la modélisation macroéconomiques d'hier à aujourd'hui », docweb n°0518, Décembre, CEPREMAP,
- DIEMER A. (2013), « Aspects théorique et pratique de la concurrence dans l'œuvre de Maurice Allais », *Cahiers d'économie politique* (à paraître).
- DIEMER A., LALLEMENT J., MUNIER B. (2010), *Maurice Allais et la Science économique*, Clément Juglar.
- DIEMER A. (2010), « La planification concurrentielle, théories et applications », in Diemer A., Lallement J., Munier B. (eds), *Maurice Allais et la science économique*, Clément Juglar.
- DIEMER A. (2007), « Quel modèle économique et social pour l'Europe : Bilan et perspectives », Colloque international de l'AEILF, « Bilan et perspectives d'un demi-siècle de construction de l'Union européenne dans le cadre de la mondialisation économique contemporaine », Varsovie, 21 -23 mai, 25 p.
- DIEMER A. (2006), « Variété de capitalisme et Union Economique et Monétaire » in Uzunidis D. « Pépinière d'entrepreneurs : le capitalisme », Collection L'esprit économique, l'Harmattan.

- DIEMER A. (2005), *Maurice Allais et la Théorie de l'équilibre général*, document de travail intermédiaire du projet CNRS « Etat des savoirs : histoire de l'équilibre général », GRESE, 15 p.
- DUPONT P. (1952), *Le contrôle des banques et la Direction du Crédit en France*, Paris, Dunod.
- ETNER E. (2000), *Histoire de la pensée économique*, Economica Paris.
- FONTAINE F. (1962), « L'homme qui change le monde », *Réalités*.
- FONTVIEILLE L. (1977), « Evolution et croissance de l'Etat français de 1815 à 1969 », *Cahier de l'ISMEA*, AF, n°13, tome X, n°9-10-11-12, p. 1702 – 1712.
- FOURASTIE J. (1979), *Les trente glorieuses*, Pluriel, Livre de Poche.
- FOURASTIE J., COURTHEOUX J.P (1963), *La planification économique en France*, PUF, 1968.
- FOURASTIE J. (1965), « La crise du Plan », *Le Figaro*, 1^{er} Octobre.
- FOURQUET F. (1980), *Les comptes de la puissance, histoire de la comptabilité nationale et du Plan*, Encres, Paris.
- FRANCK L.R (1953), « Planisme français et démocratie », *Revue économique*, vol 4, n°2, p. 195 -219.
- FRANKS O. (1947), *Central Planning And Control in War*.
- GOURNAY B. (1961), « Technocrates et politiques », *Économie et Humanisme*, numéro spécial sur la planification française.
- GRANDMONT J.M (1989), Rapport sur les travaux scientifiques de Maurice Allais, *Annales d'économie et de statistique*, n°14, avril – juin, p. 25 – 38.
- GRUSON C. (1968), *Origine et espoir de la planification française*, Dunod.
- HACKETT J., HACKETT M (1963), *Economic Planning in France*, Londres, Allen and Unwin.
- HACKETT J. (1965), *Economic Planning in France*, London, Asia Publishing House.
- HANSEN A.H (1967), *Introduction à la pensée keynésienne*, Dunod.
- HENDERSON H. (1947), *The Uses and Abuses of Economic Planning*.
- HICKS J. (1986), *La crise de l'économie keynésienne*, Fayard.
- KEBABDJIAN G. (1987), *Les modèles théoriques de la macroéconomie*, Dunod.
- KLOTZ G. (2010), *Les comptabilités de Maurice Allais* in Diemer A. Lallement J., Munier B. (eds), *Maurice Allais et la Science Economique*, Clément Juglar.
- KUISEL R.F (1984), *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XX^e siècle*, traduction française, Gallimard, NRF.
- INSEE (1987), *Pour une histoire de la statistique*, tome 1, Contributions, Economica.
- JOUVENEL B. (1947), *Les problèmes de l'Angleterre Socialiste*.
- LACHENAUD M. (1967), « Bilan du IV^e Plan », *Notes et études documentaires*, n°3441, 30 novembre.
- LASKI H. (1942), *Réflexions sur la révolution de notre temps*.
- LEBRETON A. (1961), « Plan, démocratie et réformes administratives », *Économie et Humanisme*, numéro spécial sur la planification française.
- LEMARCHAND Y., LE ROY F. (1999), « La limitation de la concurrence par la définition d'une norme : l'introduction de la comptabilité analytique en France », in *Les Cahiers de l'Artemis*, « Les comportements concurrentiels comme objets d'étude », p. 115- 129.
- LEWIS W.A (1949), *The Principles of Economic Planning*.
- LOUBET DEL BAYLE J-L (2001), *Les non-conformistes des années trente. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, coll. Points Histoire, Paris, Editions du Seuil.
- MALINVAUD E. (2010), "Croissance économique et grands déséquilibres", in Diemer A., Lallement J., Munier B. (eds), *Maurice Allais et la science économique*, Clément Juglar.
- MALINVAUD E. (2000), *Macroeconomic Theory*, Elsevier.
- MALINVAUD E. (1991), *Voies de la recherche macroéconomique*, O. Jacob, Paris.
- MALINVAUD E. (1987) "The Overlapping Generations Model in 1947", *Journal of Economic Literature*, 25, p. 103-105.
- MALINVAUD E. (1986), « Maurice Allais, précurseur méconnu des modèles à générations renouvelées, in BOITEUX M., DE MONTBRIAL T., MUNIER B. (eds), *Marchés, capital et incertitude*, Economica.
- MALINVAUD E. (1984), *Mass unemployment* Blackwell, Oxford.
- MALINVAUD E. (1950), "L'expérience travailliste et la pensée économique anglaise", *Nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine*, n°7 et 8-9, Juillet, p. 18-22, et Août-septembre, p. 7-16.
- MARCZEWSKI J. (1961), « Histoire quantitative. Buts et méthodes », *Cahier de l'ISEA*, juillet, n°115, p. v – x.

- MARGAIRAZ M. (1992), *Histoire économique XVIII – XIX siècle*, Larousse.
- MARGAIRAZ M. (1991), Jean Coutrot, 1936 – 1937 : l'état et l'organisation scientifique du travail, Genèses, n°4, p. 95-114.
- MARGAIRAZ M. (1991), L'Etat, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion 1932 – 1952, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.
- MASSE P. (1946), *Les réserves et la régulation de l'avenir*, Herman, Paris.
- MASSE P. (1959), « Prévision et prospective », *Revue Prospective*, n°4, novembre.
- MASSE P. (1965), *Le plan ou l'anti-hasard*, Gallimard, Collection idées.
- MASSE P. (1967), Introduction à l'ouvrage « Le Capitalisme d'aujourd'hui » d'Andrew Shonfield, Editions Gallimard.
- MASSE P. (1981), « Autocritique des années soixante, vues par un Commissaire au Plan », *Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n°1.
- MASSE P. (1984), *Aléas et Progrès. Entre Candide et Cassandre*, Economica.
- MEADE J. (1948), *Planning and The Price Mechanism*.
- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, archives de Savigny le Temple, B 55 188, B 55 187.
- MOLITOR B. (1980), « Politique industrielle et planification en France », *Revue économique*, vol 31, n°5, p. 837-852.
- MONNET J. (1976), *Mémoires*, Fayard.
- NADEAU R. (1984), "L'épistémologie comme idéologie" in Claude Savary et Claude Panaccio (eds), *L'idéologie et les stratégies de la raison. Approches théoriques, épistémologiques et anthropologiques*, pp. 119-147. Montréal: Éditions Hurtubise.
- PASSE G. (1957), *Economies comparées de la France et de la Grande Bretagne*, Paris, Fayard.
- PERROUX F. (1969), *Le IV Plan, Que sais-je ?*.
- PHELPS, E. (1961), "The Golden Rule of Accumulation, A Fable for Growthmen", *American Economic Review*, 51.
- PROU C. (1956), *Méthodes de la comptabilité nationale française*, Armand Colin, Paris.
- RISSOYRE P. (1961), « Orientation des investissements et politique d'incitation », *Économie et Humanisme*, numéro spécial sur la planification française.
- ROBBINS L. (1947), *The Economic Problem in Peace and War*.
- ROUSSEL E. (1996), *Jean Monnet*, Editions Fayard.
- ROUSSO H. (1988), *La planification en crises (1965-1985)*, Éditions du CNRS.
- SAUVY A. (1970), « Histoire de la comptabilité nationale », *Economie et Statistique*, vol 14, Juillet-Août.
- SHEAHAN C. (1963), « L'administration Kennedy et l'économie américaine », *Revue économique*, vol 14, n°4, p. 537-554.
- SHONFIELD A. (1967), *Le Capitalisme d'aujourd'hui*, Editions Gallimard.
- SWAN, T. (1956), "Economic Growth and Capital Accumulation", *Economic Record*, 32.
- TERRAY A. (2003), *Des francs-tireurs aux experts – L'organisation de la prévision économique au Ministère des Finances (1948 – 1968)*, La Documentation française.
- TINBERGEN J. (1961), *Techniques modernes de la politique économique*, Dunod.
- TINBERGEN J. (1953), Planification et liberté dans l'analyse économique générale et l'expérience des Pays Bas, *Revue économique*, vol 4, n°2, p. 245 – 261.
- TOUCHELAY B. (2005), « A l'origine du plan comptable français des années 30 aux années 1960, la volonté de contrôle d'un Etat dirigiste ? », *Revue de Comptabilité – Contrôle – Audit*, juillet, p. 61-88.
- VANOLI A. (2002), *Une histoire de la comptabilité nationale*, La Découverte.